

travaillons ensemble

Rapport annuel 2000

RAPPORT ANNUEL 2000



En application de son règlement N° 98-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence le 20 juin 2001 sous le N° R01-329.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

SOMMAIRE

I.	RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	2
II.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL SUR GROUPE CRIT	4
III.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DU GROUPE	11
IV.	PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS	41
V.	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	80
VI.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2001 ET PERSPECTIVES POUR 2001 - PROJETS DE RÉSOLUTIONS	83
VII.	ÉVOLUTION DU GROUPE DURANT LE PREMIER TRIMESTRE 2001	89
VIII.	TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2001	90
	TABLE THÉMATIQUE	93

CHAPITRE 1. RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Responsable du document

Claude GUEDJ
Président du Conseil d'Administration

1.2 Attestation du responsable

A ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comportent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et de son groupe. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Claude GUEDJ



1.3 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes Titulaires

- COOPERS & LYBRAND AUDIT
34, Place des Corolles
92908 Paris La Défense Cedex
Représenté par Christian MARTIN
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 24 juin 1999
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2004.

- RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES
135, Boulevard Haussmann
75008 Paris
Représenté par Gilles de COURCEL
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2001.

Commissaires aux Comptes Suppléants

- Monsieur Jean-Marie FORSZPANIAK
34, Place des Corolles
92908 Paris La Défense Cedex
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 24 juin 1999
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2004.

- Monsieur Jean-Charles de LASTEYRIE
135, Boulevard Haussmann
75008 Paris
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2001.

Attestation des Commissaires aux Comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe CRIT S.A. et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Claude GUEDJ, Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1998, 1999 et 2000 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

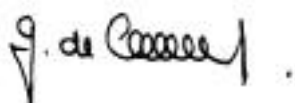
Les éléments financiers relatifs au premier trimestre 2001 n'ont pas fait l'objet d'un audit de notre part.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Fait à Paris, le 20 Juin 2001

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers



Christian Martin

1.4 Responsables de l'information

Claude GUEDJ
Président Directeur Général
152 bis, av. Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN
Tél : 01.49.18.55.55

Nathalie JAQUI
Directeur Financier
152 bis, av. Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN
Tél : 01.49.18.55.55

CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

2.1 Renseignements généraux

Dénomination sociale (article 3 des statuts)

Groupe CRIT

Siège social (article 4 des statuts)

152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN

Forme Juridique (article 1 des statuts)

Société Anonyme, régie par la loi du 24 juillet 1966 et le décret du 23 mars 1967.

Registre du Commerce et des Sociétés

BOBIGNY B 622 045 383 - Code APE : 652E

Date de création

La société a été créée le 19 août 1962

Durée (article 5 des statuts)

Jusqu'au 18 août 2022, soit 60 ans à compter du jour de sa constitution, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Exercice social (article 35 des statuts)

Du 1er janvier au 31 décembre

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;
- La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;
- L'exercice de l'activité de marchand de biens ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Affectation et répartition des bénéfices (article 37 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Mise en paiement des dividendes (article 37 des statuts)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prorogation de ce délai par autorisation de justice.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Assemblées Générales (Titre V, articles 21 à 34 des statuts)

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les convocations à une Assemblée doivent mentionner le lieu de réunion de l'Assemblée. Celui-ci peut être le siège de la société ou tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire aux Assemblées Générales de quelque nature qu'elles soient.

Les Assemblées d'Actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Droits attachés aux actions (article 11 des statuts)

Toutes les actions sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que du boni éventuel de liquidation.

Droits de vote (article 31 des statuts)

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Franchissement de seuil (article 10 des statuts)

Outre les obligations imposées par les dispositions légales, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction de capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées par la loi (articles L233-7 et suivants du Code de Commerce).

En cas de non respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées dans la même loi, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

Consultation des documents sociaux

Les statuts, les différents procès-verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société :

Groupe CRIT
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN

2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital social

Capital social

Au 31 décembre 1999, le capital social de Groupe CRIT était de 22.500.000 F divisé en 2.250.000 actions de 10 F nominal, entièrement libérées.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 février 2001, le capital social de Groupe CRIT a été converti en euros et porté à la somme de 4.050.000 €.

D'autre part, il a été procédé à la division par cinq de la valeur nominale de l'action portant ainsi à 11.250.000 le nombre d'actions composant le capital.

Capital potentiel

Il n'existe aucune valeur susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la société.

Capital autorisé

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 22 juin 2000 a décidé de déléguer au Conseil d'Administration (avec faculté de subdélégation à son Président), pendant une durée de vingt six mois, tous pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de procéder en une ou plusieurs fois, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, aux émissions d'actions de la Société et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant droit immédiatement et/ ou à terme à des actions de la Société.

Le montant des augmentations de capital pouvant être réalisées en application de cette délégation ne pourra excéder le montant de 150 000 000 francs ;

- de procéder en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant maximum de 150 000 000 francs, à l'augmentation du capital social au moyen de l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion et d'apport, la ou les augmentations de capital devant être réalisées par création et attribution gratuite d'actions nouvelles ou élévation du nominal des actions.

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 juin 2001 sera appelée à se prononcer sur l'adoption des résolutions qui auront pour effet d'autoriser le Conseil d'Administration à opérer en Bourse sur les propres actions de la Société selon les modalités prévues par les Articles 225-209 et suivants du Code de Commerce, en vue d'assurer :

- La remise à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- L'achat et la vente en fonction des situations du marché,
- La régularisation du cours de bourse,
- Leur attribution aux salariés de la Société et/ ou du groupe ou aux dirigeants.

Cette autorisation consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale serait conférée pour un nombre maximal d'actions à racheter ne pouvant dépasser 3% du capital de la Société, soit un montant maximal de 23,62 millions d'euros.

La note d'information émise à l'occasion de la mise en œuvre de ce programme a été visée par la COB le 12 juin 2001 sous le N° 01-768.

Evolution du capital de Groupe CRIT

Date	Opérations	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19-08-62	Création de la société apport en numéraire	10 000 F	0 F	100 F	100	10 000 F
26-07-66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000 F	0 F	100 F	1 000	100 000 F
30-07-69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000 F	0 F	100 F	3 000	300 000 F
28-12-72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000 F	0 F	100 F	10 000	1 000 000 F
09-12-77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000 F	0 F	100 F	20 000	2 000 000 F
29-12-79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000 F	0 F	100 F	45 000	4 500 000 F
30-05-97	Réduction du nominal à 10 francs par action		0 F	10 F	450 000	4 500 000 F
30-05-97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000 F	0 F	10 F	2 250 000	22 500 000 F
28-02-01	Conversion du capital en euros. Augmentation de capital par incorporation de réserves	619 897,1 €		1,8 €	2 250 000	4 050 000 €
12-03-01	Division par cinq du nominal des actions			0,36 €	11 250 000	4 050 000 €

2.3 Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT (au 14 mai 2001)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Claude GUEDJ	7 840 845	69,70%	80,07%
Yvonne GUEDJ	473 000	4,20%	4,89%
Membres de la famille (5 pers)*	438 830	3,90%	2,35%
Public	2 497 325	22,20%	12,75%
TOTAL	11 250 000	100%	100%

Note 1 : Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix.
Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Note 2 (*) : Nathalie JAOUÏ, fille de Mr et Mme GUEDJ ; Karine GUEDJ, fille de Mr et Mme GUEDJ ; Laurent JAOUÏ, époux de Nathalie JAOUÏ ; Jean-Claude GERAUD, neveu de Mme GUEDJ.

Le 18 mars 1999, la société Groupe CRIT (anciennement dénommée CRIT) s'est introduite sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

A cette occasion, 225 000 actions (soit 10 % du capital) cédées par Monsieur Claude GUEDJ ont été mises à la disposition du public.

Le 19 novembre 1999, 10 % supplémentaires ont été mis sur le Marché. L'opération a été réalisée par KBC Securities, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

A l'exception d'une donation partagée intervenue antérieurement au 18 mars 1999 et portant sur 3,62 % du capital de la Société, il n'y a eu aucune modification significative de la répartition du capital au cours des 3 années précédant l'introduction en Bourse.

2.4 Marché des titres

Lieu de cotation et catégories des titres cotés

Place de cotation des actions :

Paris - Second Marché à compter du 18 mars 1999

Code Sicovam 3667

Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2000 : 2.250.000

Nombre d'actions cotées au 12 mars 2001 : 11.250.000

A cette date, il a été procédé à la division du nominal de l'action par 5.

Cette division a donné lieu à l'échange de 5 actions nouvelles contre 1 action ancienne.

Volumes traités et évolution des cours (source EURONEXT)

	Nombre de Titres échangés	Cours de bourse en francs		Cours de bourse en euros	
		+ Haut	+ Bas	+ Haut	+ Bas
Mars 1999 ⁽¹⁾	45 963	197,44	180,72	30,10	27,55
Avril 1999	8 931	194,82	183,67	29,70	28,00
Mai 1999	24 309	222,37	186,95	33,90	28,50
Juin 1999	45 016	255,82	190,23	39,00	29,00
Juillet 1999	20 564	274,19	254,51	41,80	38,80
Août 1999	9 705	259,10	243,36	39,50	37,10
Septembre 1999	56 223	378,01	262,38	59,00	40,00
Octobre 1999	27 777	392,26	344,38	59,80	52,50
Novembre 1999 ⁽²⁾	280 525	426,37	360,78	65,00	55,00
Décembre 1999	46 719	406,69	355,53	62,00	54,20
Janvier 2000	35 205	425,72	387,67	64,90	59,00
Février 2000	124 313	794,36	425,72	121,10	64,90
Mars 2000	42 039	854,06	708,43	130,20	108,00
Avril 2000	44 207	918,34	732,05	140,00	111,60
Mai 2000	31 605	1094,79	938,02	166,90	143,00
Juin 2000	37 517	1056,09	921,62	161,00	140,50
Juillet 2000	7 103	1056,09	892,10	161,00	136,00
Août 2000	19 634	990,50	865,21	151,00	131,90
Septembre 2000	34 275	1065,93	924,24	162,50	140,90
Octobre 2000	24 316	1023,29	852,74	156,00	130,00
Novembre 2000	12 759	983,94	816,67	150,00	124,50
Décembre 2000	8 372	1016,08	810,11	154,90	123,50
Janvier 2001	14 022	1010,17	826,51	154,00	126,00
Février 2001	24 373	949,83	780,59	144,80	119,00
Mars 2001 ⁽³⁾	53 693	183,60	137,75	27,99	21,00
Avril 2001	73 301	157,43	131,19	24,00	20,00

(1) Introduction le 18 mars 1999 au cours de 30 €

(2) 10 % supplémentaires ont été mis sur le marché par l'actionnaire principal

(3) Division par cinq de l'action Groupe Crit

2.5 Distribution de dividendes

Exercices	Nombre d'actions	Brut	Avoir fiscal	Net
1996	450 000	2,40 F	0,80 F	1,60 F
1997	2 250 000	3,36 F	1,12 F	2,24 F
1998	2 250 000	4,35 F	1,45 F	2,90 F
1999	2 250 000	6,00 F	2,00 F	4,00 F
2000 ⁽¹⁾	11 250 000	1,65 F	0,55 F	1,10 F

(1) proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2001

Sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise, l'intention actuelle de la Société est de poursuivre une politique d'augmentation régulière du dividende servi. Ce dividende a été de 16 % du résultat net consolidé de l'exercice 1999.

2.6 Pacte d'actionnaires

Néant

CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DU GROUPE

3.1 Présentation du groupe

3.1.1 Historique

Les grandes étapes du développement de Groupe CRIT.

1962

Monsieur Claude GUEDJ, l'actuel Président du groupe, crée le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (CRIT), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

1962 - 1971

Groupe CRIT développe son offre de services aux entreprises par la mise à disposition, à titre provisoire, de personnel d'assistance technique, ancêtre du travail temporaire, et étend ses activités à tous les secteurs professionnels.

1972 - 1978

La Loi de 1972 régleme le travail temporaire.

- Création d'une enseigne principale, CRIT INTERIM, et des filiales Les Compagnons, Les Volants.
- Consolidation, élargissement et diversification de l'offre de services du groupe à travers le pôle multiservices regroupant des sociétés spécialisées dans les métiers de l'engineering, la sous-traitance, la maintenance industrielle, la sécurité, le nettoyage industriel, les fournitures pour l'industrie et le bâtiment.

1979 - 1995

Développement du réseau de travail temporaire à travers toute la France (doublement du réseau). Certification ISO 9002 et certification en milieu nucléaire (CEFRI).

- Création de RHF, spécialisée dans la formation et le perfectionnement des ressources humaines du groupe.
- Acquisition de DELTA CAPITAL renforçant les activités de sécurité.

1996 - 1998

Forte stratégie de développement interne et externe du pôle travail temporaire par création d'agences et acquisition de réseaux.

- Création de la filiale AB INTERIM.
- Rachat du réseau INTERWORK comptant 29 agences.
- Rachat des fonds de commerce SOI Intérim et Free Work.

1999

Introduction de Groupe CRIT sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

- Cession des activités de nettoyage et fort recentrage sur les activités de travail temporaire : renforcement du maillage du territoire par création d'agences et rachat de plusieurs réseaux de travail temporaire tels que G.T.I., ARS et PERFORMANCES, portant le réseau du groupe à 118 agences.
- Création des filiales CRIT Intérim en Suisse et en Italie.
- Acquisition de la société OTESSA, spécialisée dans les prestations événementielles.
- Acquisition de Groupe EUROPE HANDLING, spécialisé dans l'assistance aéroportuaire. Cette acquisition renforce et étend l'offre du pôle multiservices sur un marché porteur.

2000

- Renforcement du réseau de travail temporaire en France par croissance interne et externe : création de 13 nouvelles agences ; acquisition du fond de commerce de **ISS**, société de travail temporaire spécialisée dans les métiers de l'événementiel, de l'accueil et de la restauration ; acquisition de la société **EFFIKA**, spécialisée dans les métiers de l'industrie et rachat de **MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE**, spécialisé dans les métiers du graphisme (PAO) et des designers Web. A fin 2000, le réseau de travail temporaire du groupe CRIT compte 133 agences.
- Acquisition de la société CITYJET HANDLING basée à Dublin, spécialisée dans l'assistance aéroportuaire et prestataire homologué sur les aéroports irlandais. Cette acquisition renforce le secteur aéroportuaire du pôle multiservices.
- Renforcement du secteur engineering et maintenance du pôle multiservices par création de cinq agences.

2001

- Division par cinq de l'action Groupe CRIT donnant lieu à l'échange de cinq actions nouvelles contre une action ancienne. Cette opération répond à un souci d'élargissement de l'actionnariat du groupe et permet une meilleure liquidité du titre.

3.1.2 Organisation du groupe

Le groupe se compose au 31 décembre 2000 des entreprises suivantes :

- Groupe CRIT, S.A au capital de 4.050.000 €, société mère, dont la vocation consiste à :
 - élaborer et valider la stratégie de développement
 - animer le groupe
 - faciliter une bonne communication et une bonne coordination entre unités
 - coordonner les actions communes à forte synergie : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines, etc...
 - développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets, etc...
 - assurer la coordination des fonctions générales telles que la vie juridique des sociétés, communication, etc..., qui ont été filialisées
 - apporter un appui aux filiales pour tout sujet nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles (missions d'interventions rapides, etc...)

Groupe CRIT tire ses revenus de la facturation de ses prestations aux filiales et des dividendes versés par ces mêmes filiales. C'est ainsi que Groupe CRIT facture à chaque société du groupe des honoraires selon la formule suivante : (charges de Groupe CRIT de la période x 1,05 x chiffre d'affaires de la période de la filiale concernée) / chiffre d'affaires total de la période des filiales. Depuis le 1^{er} janvier 2000, Groupe CRIT facture aux sociétés du pôle travail temporaire des managements fees selon la formule suivante : Chiffre d'affaires de la période de référence x 1%. Par ailleurs, Groupe CRIT refacture au franc le franc à ses filiales les charges dont il assure le paiement en qualité de société mère, ou en qualité de propriétaire des locaux (assurances, frais de véhicules, taxes foncières et autres taxes, etc.). Enfin, Groupe CRIT a mis au point un système permettant au groupe d'optimiser la gestion de ses disponibilités par la gestion centralisée de la trésorerie ainsi qu'une convention de mise à disposition réciproque de fonds entre la maison mère et ses filiales et entre les filiales entre elles (convention en date du 18 janvier 1991). Les charges ou les produits de ce système sont facturés au taux légal des intérêts fiscalement déductibles.

Il est à noter que l'objectif des dirigeants du groupe dans ce domaine est que le coût de la structure commune soit le plus léger possible, à la fois dans un souci de compétitivité et pour une meilleure motivation des sociétés opérationnelles. C'est pourquoi les conventions qui existent entre les différentes sociétés du groupe prévoient des rémunérations modestes qui varient en fonction des besoins.

• 28 sociétés opérationnelles, regroupées en 4 pôles en fonction de leurs activités, dont la complémentarité permet d'assurer au mieux la couverture des besoins de la clientèle :

Pôle 1 : Entreprises à objet interne

Pôle 2 : Travail Temporaire

Pôle 3 : Assistance Aéroportuaire

Pôle 4 : Autres Activités

Pôle 1 : Entreprises à objet interne

• COMPUTER ASSISTANCE, S.A.R.L. au capital de 200.000 Francs.

Activité : toutes prestations d'assistance, pour le compte des sociétés du groupe, dans les domaines particuliers de l'informatique et de la comptabilité. Suivant une convention du 1er juillet 1991, ces prestations sont facturées aux sociétés du groupe en application de la formule suivante : (charges de COMPUTER ASSISTANCE de la période de référence x chiffre d'affaires de la société du groupe cliente de la période de référence x 1,05) / chiffre d'affaires du groupe de la période de référence.

• HILLARY, S.A.R.L. au capital de 1.000.000 Francs (ramené par Assemblée Générale Extraordinaire du 2 novembre 1998 à la somme de 50.000 Francs).

Activité : toutes missions pour le compte des sociétés du groupe dans les domaines suivants :

- suivi du risque clients
- recouvrement amiable ou judiciaire de créances de toute nature
- assistance, conseil et réalisation de toutes études

Les frais administratifs liés à la gestion et au suivi des contrats SFAC, majorés de 5 %, sont refacturés aux sociétés du groupe titulaires de tels contrats. Par ailleurs, les autres prestations fournies aux sociétés du groupe leur sont facturées sur la base d'un taux horaire de 1.000 francs hors taxes.

• RUSH, S.A.R.L. au capital de 500.000 Francs.

Activité : réalisation de toutes prestations de publicité et de promotion pour le compte des sociétés du groupe. Ces prestations sont facturées aux sociétés du groupe clientes au prix de revient majoré de 10 %. Les prestations effectuées pour CRIT INTERIM dans le cadre des campagnes promotionnelles "sportives" dont elle profite sont facturées avec une majoration de 15 %.

• RHF, S.A.R.L. au capital de 50.000 Francs.

Activité : formation de l'ensemble du personnel des sociétés du groupe. Les frais de formation sont facturés aux sociétés qui en bénéficient majorés de 20 % à 30 % en fonction des prestations.

- MAYDAY Assistance Formation PAO, S.A.R.L. au capital de 50.000 Francs.
Activité : Assure la formation des collaborateurs intérimaires de MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE à l'évolution des logiciels de graphisme.

- SOFIDESS, S.A.S au capital de 199.600 €. Société mère d'EFFIKA.
Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger, tant pour son compte que pour le compte de tiers :
- la prise de participation par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achats d'actions, de parts sociales, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer ;
- toutes prestations de services et plus particulièrement celles à caractère administratif, financier, commercial, technique, informatique et de gestion.

Pôle 2 : Travail temporaire

- CRIT INTERIM, S.A. au capital de 10 millions de Francs.
- LES VOLANTS, S.A. au capital de 2.100.000 Francs, détenue à 98,08 % par CRIT INTERIM.
- AB INTERIM, S.A.R.L. au capital de 150.000 Francs.
- LES COMPAGNONS, Sarl au capital de 300.000 Francs.
- G.T.I., S.A.R.L. au capital de 500.000 Francs, détenue à 97,20 % par CRIT INTERIM.
- EFFIKA, S.A. au capital de 500.000 Francs, détenue à 99,88% par SOFIDESS, S.A.S. au capital de 199.600 Euros, détenue à 100% par CRIT INTERIM.
- MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE, S.A.R.L. au capital de 1.500.000 Francs, détenue à 99,96% par CRIT INTERIM.

Ces sept entreprises ont la même activité, l'embauche de personnel intérimaire de toutes catégories et tous échelons et la délégation de ces personnels auprès de toutes entreprises.

Elles fonctionnent en totale synergie les unes avec les autres, sous la même enseigne commerciale CRIT INTERIM (à l'exception de GTI, de MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE et d'EFFIKA), se complétant, renforçant ainsi la position concurrentielle du groupe en segmentant le marché suivant les besoins de la clientèle. Cette construction permet également au groupe de mieux couvrir son risque client, et d'optimiser, quand cela est possible, le coût de revient de la prestation.

Pôle 3 : Assistance Aéroportuaire

- GROUPE EUROPE HANDLING, S.A. au capital de 500.000 Francs.
Activité : tous services d'assistance en escale.

Ce groupe comprend 7 filiales :

- Europe Handling Roissy : S.A. au capital de 1.000.000 Francs
Activité : toutes prestations relatives au traitement des avions moyens courriers
- Europe Handling : S.A. au capital de 1.600.000 Francs
Activité : toutes prestations relatives au traitement des avions courts courriers
- Airlines Ground Services : S.A. au capital de 250.000 Francs
Activité : toutes prestations relatives au traitement des avions longs courriers
- Aéro Handling : S.A. au capital de 250.000 Francs, détenue à 99,76% par Europe Handling
Activité : toutes prestations relatives à l'assistance aux équipages longs et courts courriers
- Europe Handling Maintenance : S.A. au capital de 250.000 Francs
Activité : toutes prestations relatives à la maintenance des engins aéroportuaire
- A.M.A. : S.A. au capital de 250.000 Francs
Activité : toutes prestations relatives à l'assistance en matériel avion
- I.F.M.A : S.A. au capital de 250.000 Francs
Activité : Institut de formation aux métiers de l'aérien

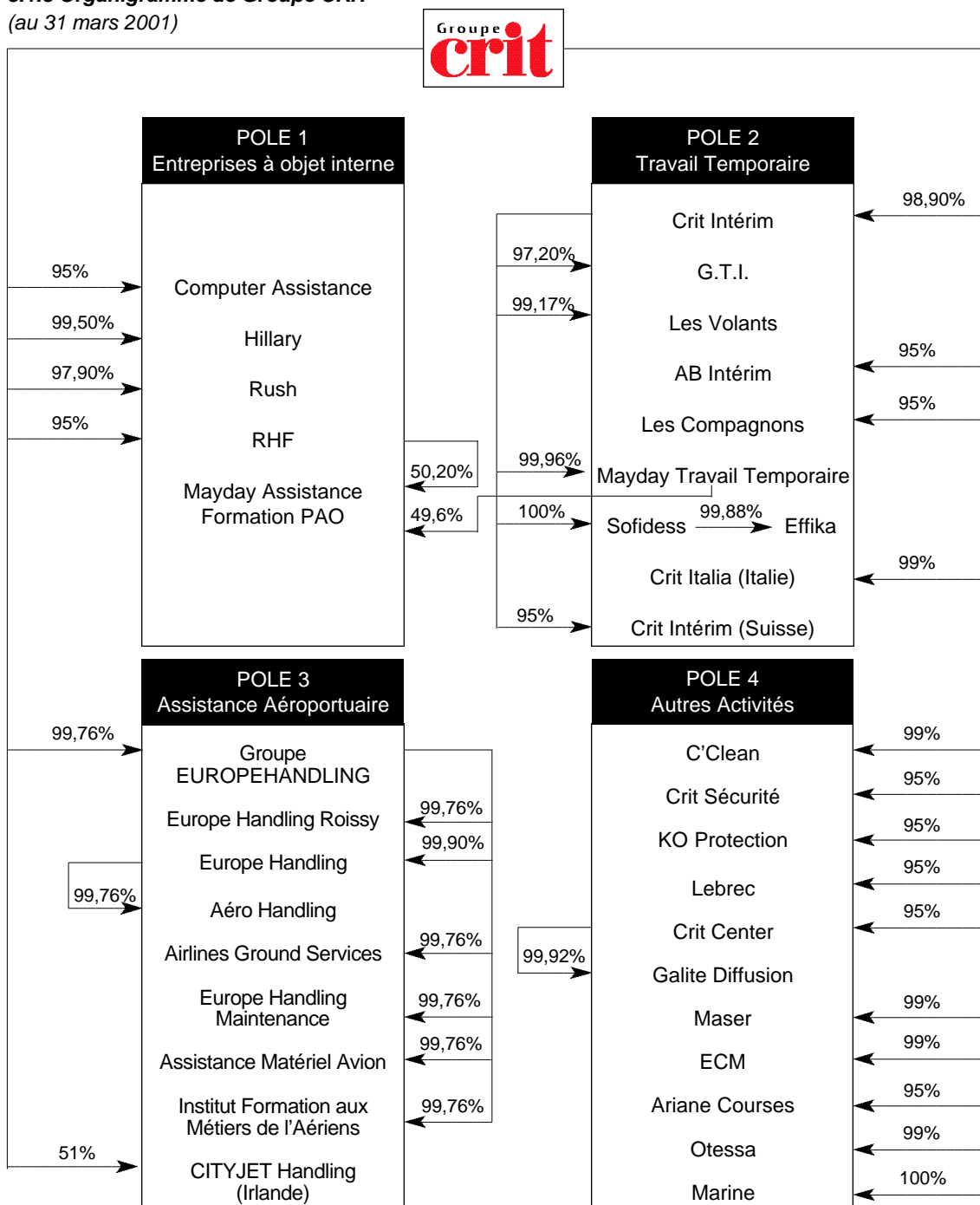
- CITYJET Handling : Société Irlandaise au capital de 50 000 IEP (Livre Irlandaise)
Activité : Tous services d'assistance aéroportuaire. Prestataire homologué sur les aéroports Irlandais

Pôle 4 : Autres Activités

- C'CLEAN, S.A.R.L. au capital de 200.000 Francs.
Sans activité depuis septembre 1999.
- CRIT SECURITE, S.A.R.L. au capital de 400.000 Francs.
Activité : toutes prestations de surveillance, gardiennage, sécurité et télésurveillance sur tout le territoire français.
- KO PROTECTION, S.A.R.L. au capital de 50.000 Francs.
Activité : toutes prestations relatives à la protection de personnes.
- LEBREC, S.A. au capital de 1.000.000 Francs.
Activité : construction, installations électriques, rénovation de bien immobiliers.
- CRIT CENTER, S.A. au capital de 350.000 Francs.
Activité : vente en gros et aux professionnels d'outillage et fournitures industrielles.
- GALITE DIFFUSION, S.A. au capital de 750.000 Francs, détenue à 99,92 % par Crit Center.
Activité : Vente en gros et aux professionnels d'outillage et fournitures industrielles.
- MASER, S.A.R.L. au capital de 1.000.000 Francs.
Activité : Automatismes et asservissements, appareillages de manutention, maintenance, pour les secteurs de l'aéronautique, de l'hydraulique, etc.
- ECM, S.A.R.L. au capital de 200.000 Francs.
Activité : bureau d'étude, spécialisé dans les domaines automobiles, aéronautiques, etc.
- ARIANE COURSES, S.A.R.L. au capital de 50.000 Francs.
Activité : toutes prestations de courses et de déplacements.
- OTESSA : S.A.R.L. au capital de 50.000 Francs
Activité : toutes prestations relatives à l'accueil et l'organisation d'événements.
- MARINE : S.A.R.L. au capital de 50.000 Francs
Activité : studio de création graphique travaillant en synergie avec la société Mayday Travail Temporaire.

Les données complètes concernant les filiales et participations de Groupe CRIT figurent en annexe aux comptes sociaux (note 25. Filiales et Participations).

3.1.3 Organigramme de Groupe CRIT
(au 31 mars 2001)



Note 1 : En date du 8 avril 1999, Crit Intérim a acquis la société GTI et détient 97,20% du capital.

Note 2 : En date du 15 avril 1999, la société Crit Center a acquis la société Galite Diffusion et détient 99,92% du capital.

Note 3 : En date du 20 mai 1999, Groupe Crit a acquis la société Otessa et détient 99% du capital.

Note 4 : En date du 10 juin 1999, Groupe Crit a acquis Groupe Europe Handling et détient 99,76% du capital.

Note 5 : En date du 29 novembre 1999, Crit Intérim a souscrit 95 % du capital dans la société Crit Intérim dont le siège social est situé à Genève.

Note 6 : Les intérêts minoritaires sont, au 31 décembre 1999, détenus par les membres de la famille de Monsieur Claude Guedj.

Note 7 : En date du 3 octobre 2000, Crit Intérim a acquis 100% du capital de la Société Sofidess qui détient 99,88% de la société Effika.

Note 8 : En date du 31 octobre 2000, Crit Intérim a acquis la société Mayday Travail Temporaire et détient 99,96% de son capital et sa filiale Mayday Assistance Formation PAO.

Note 9 : En date du 31 octobre 2000, Groupe Crit a acquis la société Marine et détient 100% de son capital.

Note 10 : En date du 1^{er} décembre 2000, Groupe Crit a acquis 51% de la société Irlandaise CityjetHandling.

3.1.4 Chiffres clés

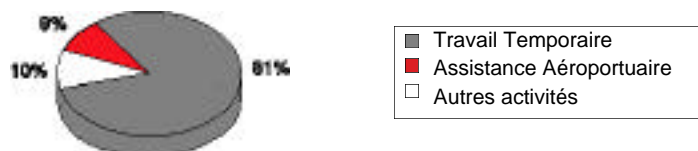
En milliers de Francs	1997	1998	1999	2000
CA consolidé	904 967	1 179 156	1 786 010	2 357 936
dont : Pôle Travail Temporaire	741 497	1 002 421	1 470 939	1 906 810
Pôle Autres Activités	163 470	176 735	220 368	244 285
Pôle Assistance Aéroportuaire			94 703	206 841
RN consolidé des sociétés intégrées	25 710	33 255	57 188	72 104
Effectifs	4 439	5 699	8 534	11 142
dont : Travail Temporaire	3 620	4 890	7 120	9 208
Nombre d'agences	79	92	118	133

En milliers d'Euros	1997	1998	1999	2000
CA consolidé	137 961	179 761	272 275	359 465
dont : Pôle Travail Temporaire	113 040	152 894	224 243	290 691
Pôle Autres Activités	24 921	26 943	33 595	37 241
Pôle Assistance Aéroportuaire			14 437	31 533
RN consolidé des sociétés intégrées	3 919	5 070	8 718	10 992

Note 1 : Les données complètes concernant les filiales et participations de Groupe CRIT figurent en annexe aux comptes sociaux (note 25 Filiales et Participations).

Note 2 : Les chiffres repris ci-dessus étant consolidés, les chiffres intra groupe ont fait l'objet de retraitement et d'élimination des opérations réciproques. En conséquence, le Pôle des entreprises à objet interne n'apparaît pas.

Répartition du chiffre d'affaires du groupe en 2000



3.2 Les activités du groupe

L'entreprise au service des entreprises

Parmi les pionniers de la prestation de services aux entreprises, Claude GUEDJ fait dès le début des années 60 le constat que les entreprises sont demandeuses de toutes solutions qui leur permettent de se concentrer sur leur métier : les entreprises ne veulent pas perdre de temps, d'énergie et d'argent pour gérer ce qui est annexe à leur métier de base. Un nouveau marché se met en place. Claude GUEDJ y répond en "détachant" ses ingénieurs et techniciens auprès de ses clients.

Par la suite, Claude GUEDJ va développer ce concept, précurseur du "travail temporaire", en le proposant à l'industrie automobile et aéronautique, au BTP et au tertiaire. Il élargira et diversifiera son offre en accompagnant sa prestation de base de services associés ou complémentaires : maintenance et sous-traitance, sécurité, assistance aéroportuaire, formation...

En créant une synergie entre les différentes entreprises, Claude GUEDJ a construit un groupe dont l'ambition affichée est d'être "l'entreprise au service des entreprises".

3.2.1. Pôle Travail Temporaire

La réglementation

L'activité de travail temporaire se développe en France dans un cadre législatif et réglementaire strict, activité régie notamment par la Loi du 12 juillet 1990.

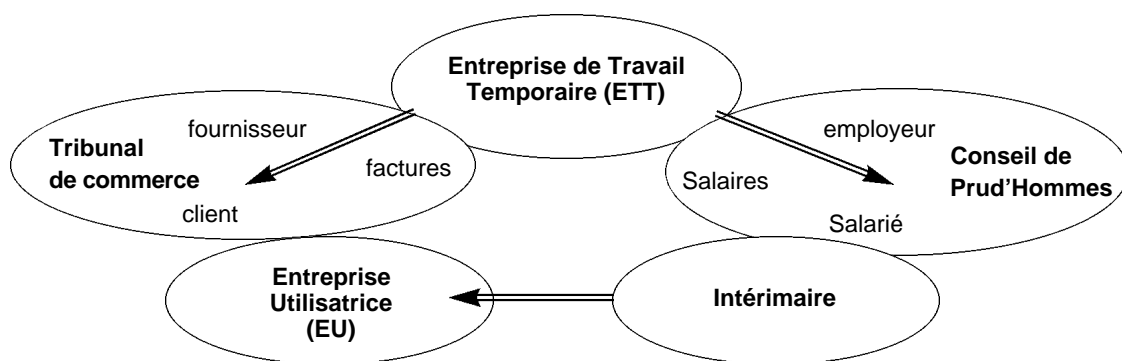
Tout d'abord, comme le montre le graphe ci-dessous, il faut rappeler que l'activité de travail temporaire donne lieu à une situation triangulaire dont l'intérimaire est :

- salarié de l'entreprise de travail temporaire considérée comme son employeur ;
- détaché en mission auprès de l'entreprise utilisatrice pour laquelle l'entreprise de travail temporaire est considérée comme un fournisseur.

Dans les deux cas, l'entreprise de travail temporaire a des obligations :

- sociales (relevant du Conseil de Prud'hommes) ;
- commerciales, de délégation du personnel conforme à la demande de l'entreprise utilisatrice (relevant du Tribunal de Commerce).

L'entreprise utilisatrice est responsable de la sécurité, de la réalisation et du contrôle de la tâche à accomplir.



Les entreprises ne peuvent faire appel au travail temporaire que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire dénommée "Mission" et seulement dans des cas bien précis :

- le remplacement d'un salarié
- l'accroissement temporaire d'activité
- l'emploi saisonnier ou, par nature, temporaire

Il est par contre interdit d'avoir recours au travail temporaire :

- pour remplacer un salarié dont le contrat de travail est suspendu par suite d'un conflit collectif du travail
- pour effectuer des travaux particulièrement dangereux dont la liste est établie par arrêté du Ministère du Travail

Toute mission doit donner lieu à un Contrat de Travail dit de "Mission" et à un Contrat Commercial dit de "Mise à Disposition". Ces contrats doivent être conclus dans les deux jours ouvrables suivant la mise à disposition.

Salaires des intérimaires

La rémunération est celle que percevrait à l'embauche après période d'essai un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir augmentée des autres composants du salaire (primes).

Le salarié temporaire, qui ne bénéficie pas immédiatement à l'issue d'une mission d'un contrat à durée indéterminée avec l'utilisateur, a droit à une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10% de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat, et à une indemnité de congés payés (ICCP), égale à 10% de la rémunération totale plus l'IFM, ces deux indemnités étant payées à la fin de chaque mission.

Les jours fériés sont dus à la condition que l'intérimaire ait travaillé la veille et le lendemain dans le même poste de travail et au cours d'une même mission.

L'intérimaire a droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur dans l'application de la législation du travail.

Contrat de travail

Il doit être établi par écrit et adressé au salarié au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant sa mise à disposition et doit comporter les éléments suivants :

- le motif
- la justification du motif
- la qualification
- les caractéristiques du poste
- les horaires de travail
- le lieu de travail
- la durée de la mission
- les risques liés au poste
- les équipements de protection utilisés dans le cadre de la mission
- la rémunération avec les composantes
- la période d'essai (si elle existe)
- la mention que l'embauche du salarié par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite
- le nom et l'adresse de la caisse de retraite complémentaire et de l'organisme de prévoyance dont relève l'entreprise de travail temporaire

Le marché

La demande du secteur est par nature liée au niveau de la conjoncture et au volume de l'emploi. Elle varie aussi de manière saisonnière. 60% de l'activité se concentre généralement sur le second semestre. La nature conjoncturelle du marché a pour conséquence une visibilité à court terme, relativement faible. En revanche, la cyclicité du secteur a tendance à se réduire sur une longue période, compte tenu du rôle croissant du Travail Temporaire dans le marché de l'emploi.

En 2000, le marché du travail temporaire en France est estimé à 118 MdF, enregistrant une progression de 20,8 % par rapport à 1999. Le nombre de contrats conclu a été de plus de 13 millions, représentant 605 000 emplois équivalents temps plein.

Le marché français est le second marché mondial, derrière les Etats-Unis et devant la Grande Bretagne.

On dénombre en France plus de 850 entreprises de travail temporaire représentant près de 4500 agences. Le marché hexagonal est largement dominé par trois firmes internationales représentant les deux tiers de l'activité du travail temporaire.

Parallèlement à un mouvement de forte concentration enregistré depuis plusieurs années (en 1999 et 2000: acquisition d'Olsten par Adecco, rachat du groupe Elan par Manpower, acquisition de Mobile, Temps&Co et Umamo par Randstad...), le marché français a été marqué en 2000 par une forte tendance à la spécialisation de la part des entreprises de travail temporaire et un élargissement à des prestations connexes (recrutement, conseil, formation).

Les principaux groupes intervenants dans la profession

Groupes	Contrôle ou Actionariat connu	CA Mondial 2000 (Mdf)	CA France 2000
ADECCO	Adecco Holding Suisse	113,5	38,05
MANPOWER	Origine américaine	80,2	28
VEDIOR	Origine néerlandaise	43,3	16,4
RANDSTAD	Origine néerlandaise	40,47	2,1
KELLY SERVICES	Origine américaine	29,2	nd
SIDERGIE	nd	4,2	nd

*Source : Les échos, Investir, le Journal des Finances, Le Figaro.

Au niveau national, on assiste à une centralisation croissante de la prestation au niveau des grands comptes, s'accompagnant quelquefois de l'intégration chez le client d'une quasi-agence chargée de gérer un volant de personnel ("on-site management").

La flexibilité dans la gestion des effectifs constitue une préoccupation croissante des entreprises face à la mobilité des marchés et des économies, qui requièrent souplesse et réactivité.

Un certain nombre de mesures gouvernementales ont été prises, certaines peuvent encore être prises dans l'avenir, concernant l'annualisation des horaires, la baisse des coûts du travail pour les postes les moins qualifiés, la réduction négociée du temps de travail, par exemple. Ces mesures ne peuvent pas gêner l'activité du travail temporaire.

En réalité, il y a même complémentarité et non pas opposition entre les mesures citées ci-dessus et l'utilisation du travail temporaire.

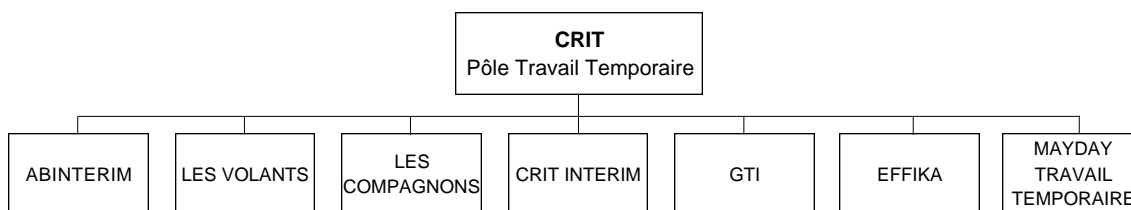
Le contexte économique actuel exige de l'entreprise d'une part, dans sa gestion des ressources humaines, et des salariés d'autre part, dans la gestion de leur carrière, des capacités nouvelles d'adaptation et d'innovation.

La flexibilité, dont on parle tant, est, d'une certaine manière, le contraire de la précarité.

Le travail temporaire répond à ces nécessités, en offrant à l'entreprise d'une part un service souple, adaptable, professionnel, au salarié d'autre part, une possibilité de gestion contractuelle, organisée et plus autonome de sa vie professionnelle.

L'intérim est aujourd'hui reconnu comme un puissant moteur d'emplois. En 1999, notre profession a compté pour 15 % dans les créations nettes d'emploi en France et est à l'origine de plus du quart des créations d'emplois depuis 3 ans.

Organigramme du Pôle Travail Temporaire



Les différentes entreprises du pôle Travail Temporaire fonctionnent de façon intégrée : c'est en fonction de l'implantation de l'entreprise, de ses besoins, de son risque technique ou commercial, que sont réparties les entreprises clientes.

CRIT INTERIM est la principale enseigne du pôle travail temporaire du groupe. En janvier 2001, Claude GUEDJ a confié la Présidence de cette filiale, ainsi que la gérance des sociétés de travail temporaire Les Compagnons et AB Intérim, à Nathalie JAOUI.

Le métier

Le pôle Travail Temporaire du groupe, avec un chiffre d'affaires de 1 907 millions de Francs en 2000, représente plus de 81 % du chiffre d'affaires total du groupe : il en est le socle et le moteur.

Les activités du pôle Travail Temporaire du groupe s'inscrivent bien évidemment dans le cadre légal et réglementaire commun aux entreprises de travail temporaire mais en présentant des caractéristiques qui lui sont propres.

La société s'organise autour de trois axes dans sa stratégie d'entreprise :

- pérennité et sécurité d'entreprise
- qualité du service et formation des hommes
- spécialisation, proximité et efficacité du service

1) *Pérennité et sécurité*

La pérennité de l'entreprise est synonyme de sécurité : dans son management d'une part, mais également par les stratégies de croissance et de diversification poursuivies, enfin dans le domaine financier.

CRIT INTERIM reste une entreprise à taille humaine dans laquelle sa nouvelle Présidente et l'équipe de direction qui l'entoure sont impliquées dans l'animation et le contrôle du réseau. La croissance s'est faite à la fois par l'intérieur et l'extérieur avec le rachat d'autres entreprises de travail temporaire.

Par la loi du 2 janvier 1979, le législateur a imposé un garant aux entreprises de travail temporaire. Ce garant aura la responsabilité d'assurer le paiement des salaires des intérimaires et des charges sociales liées en cas de défaillance de l'entreprise de travail temporaire. Le montant de cette garantie financière a été fixée à 8% du montant du chiffre d'affaires.

Garantie par la SOCAMETT, société de caution mutuelle, la société a ainsi une sorte de "passeport de fiabilité". En effet, SOCAMETT applique à la profession des règles déontologiques strictes mais simples : professionnalisme, solidarité, équité. Pour obtenir le cautionnement, l'entreprise doit être "saine" et à jour avec les organismes sociaux et fiscaux.

De plus, le groupe a mis en place, avec la SFAC, une politique d'assurance crédit vigilante à l'égard de ses clients, sans pour autant entraver l'action commerciale des agences et les prises de risques concertées entre les agences, la Direction Générale et les clients.

De ce fait, le pourcentage des dotations au titre des créances douteuses est faible. En 2000, il représente 0,53% du montant du chiffre d'affaires.

2) *La qualité et la formation*

La qualité (ISO 9002)

La qualité, au premier chef dans le secteur des services, est un impératif : Groupe CRIT s'est engagé dans ce challenge de la qualité.

C'est ainsi que, en 1993, CRIT INTERIM a reçu la "Coupe d'Or" des Sociétés de services et fut, en 1996, puis en mars 1997, l'une des premières entreprises de travail temporaire à recevoir la certification ISO 9002 pour l'ensemble du réseau, CEFRI dans le domaine du nucléaire pour les agences spécialisées, et en 1999, l'homologation MASE pour les agences spécialisées en Chimie et Pétrochimie. La certification oblige à un effort pédagogique au sein de l'entreprise, à une rigueur dans la prise de l'exécution des décisions internes et externes et représente un label de compétitivité et de productivité.

La norme qualité est en l'an 2000 pour toutes les entreprises soucieuses de leur pérennité, de leur développement commercial et technique, enfin de leur image, une nécessité sinon une obligation.

Le groupe a obtenu la certification de toutes les entreprises de travail temporaire, de sous-traitance et maintenance industrielle, de sécurité et d'assistance aéroportuaire. Les autres sociétés du groupe sont en cours de certification.

La formation

La formation des hommes va de pair avec la qualité : c'est une symbiose indispensable.

RHF (Ressources Humaines et Formation), filiale de Groupe CRIT, répond à cette nécessité.

Le groupe met au cœur de sa politique de ressources humaines la formation : chefs d'agences, commerciaux, secrétaires suivent soit au sein du centre de formation RHF du groupe, soit au niveau régional, des stages adaptés à leur fonction, à l'évolution de leur carrière et aux besoins de développement et de productivité de l'entreprise.

De plus, le groupe a mis son savoir-faire interne au service d'autres entreprises, des collectivités locales ou régionales dans le but de participer aux politiques de formation permanente et d'aide à l'emploi.

3) Les 35 heures à destination des entreprises utilisatrices

Parfois complexe, le passage d'une entreprise aux 35 heures soulève des problèmes particuliers. C'est le cas lorsqu'elle a recours au travail temporaire.

Le réseau des agences de travail temporaire de Groupe CRIT a procédé auprès de chaque entreprise utilisatrice à un véritable travail pédagogique, la majorité d'entre elles n'ayant pas encore réglé la question des 35 heures pour leurs propres salariés.

La situation des intérimaires est loin d'être évidente : complément différentiel de salaire destiné à sauvegarder le pouvoir d'achat des intérimaires payés au SMIC, accord signé par les entreprises utilisatrices intégrant ou n'intégrant pas les intérimaires dans celui-ci,...

Devant la complexité de l'application des 35 heures et les contraintes juridiques, pour les intérimaires, le réseau de travail temporaire de Groupe CRIT s'est engagé, en partenaire et conseil, auprès de chacune des entreprises utilisatrices.

4) Proximité et efficacité

133 agences, c'est à la fois un réseau dense, d'étendue géographique nationale, mais qui reste à "taille humaine" tout en permettant de répondre à toutes les demandes, dans tous les secteurs et toutes les régions.

Un tel déploiement permet une souplesse, une rapidité de décision, une proximité commerciale et une efficacité avec le client, une interaction entre le siège, les agences et les clients.

Ainsi, les dirigeants du groupe ont une pratique directe des relations avec les chefs d'agences, une connaissance précise de la configuration de la clientèle, de ses besoins et de ses réactions.

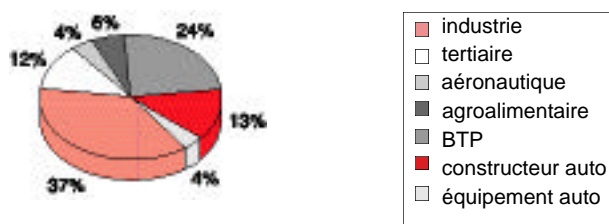
Le développement de CRIT INTERIM ne se fera pas au détriment de cette intimité entre les entreprises clientes, les intérimaires et le siège.

Cette proximité est aussi un gage d'efficacité, CRIT INTERIM propose une approche spécifique en offrant un service personnalisé, pointu, humain, donc plus performant.

Les Clients

Le groupe est présent par son activité travail temporaire chez de nombreux grands comptes, mais également chez un grand nombre de PME. La clientèle de la société est fidèle et diversifiée : le plus gros client du groupe représente seulement 2% du chiffre d'affaires. Selon les estimations de la société, la répartition de son chiffre d'affaires est assez équilibrée.

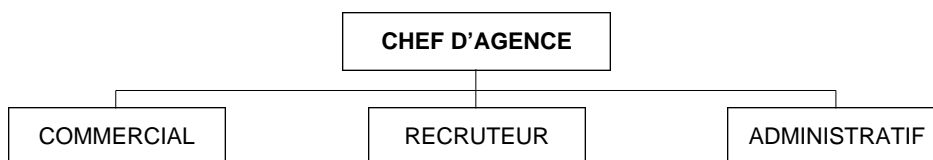
TRAVAILTEMPORAIRE 2000



Quelques références (sur les 7.000 clients travail temporaire du groupe).

AEROPORTS DE PARIS	ENTREPROSE	PECHINEY
AEROSPATIALE	EUROVIA	PETIT BATEAU
AIRBUS	FRANCE TELECOM	PONTICELLI
ALSTHOM	FUJIFILM France SA	PORT AUTONOME BORDEAUX
AUCHAN France SA	GROUPE FORD France SA	RMS
BATEG SNC	GROUPE PCA	ROCKWELL LVS FRANCE
BOUYGUES SA	GROUPE SGE	STE ARMATURES SPECIALISEES
CIA POSE	GTBA	SAUNIER DUVAL
CAISSE D'EPARGNE	GTM CONSTRUCTION	SECOMAT
CAMPENON BERNARD	INTERBROCHAGE QUEBECOR	SEGI
CAT	INTERMARCHE	SELF-SAPELEC
CLEMESSY	KRAFT JACOBS SUCHARD	SICRA SNC
COFLEXIP	LASSARAT PHILIPPE SA	SLIGOS SA
CONST. NAVALE BORDEAUX	MANOIR INDUSTRIE	SOFRIOR
DANONE	MOBIL-OIL FRANCAISE	SOGERMA SA
DASSAULT AVIATION	MONOPRIX - BHV - PRISUNIC	SONY MUSIC ENTERTAINEMENT
DROUARD SA	MOTER AGENCE GIRONDE	SOPADI
DUMEZ CONSTRUCTION	NETWORK SYSTEMS France	SPIE TRINDEL
EADS	NORDON	STE INTERVENTION NUCLEAIRE
EDF-GDF	ONYX	VIVENDI

Organisation fonctionnelle d'une agence



Selon l'importance et l'activité de l'agence, les différentes fonctions sont exercées par l'ensemble de son personnel (flexibilité du personnel).

La totalité des tâches effectuées en agence restent sous la responsabilité finale du chef d'agence.

Sur l'année 2000, le chiffre d'affaires moyen d'une agence s'établit à 15,1 millions de francs.

Types de services offerts par les agences

- sélection du personnel
- recrutement
- analyse du besoin du client
- information et conseil sur la législation du travail temporaire
- gestion du contrat de travail
- suivi de la mission
- formation du personnel

L'adéquation du personnel à la demande de l'entreprise, ainsi que la rapidité de la mise en place de la mission, sont des critères objectifs et essentiels de la qualité des services d'une entreprise de travail temporaire. Dans ce cadre, les filiales du groupe en travail temporaire répondent de façon immédiate à toute demande.

Au niveau de chaque agence, le fichier d'intérimaires est constitué suivant des moyens et des méthodes variés (affichage sur les lieux de l'agence, annonces dans la presse, bouche à oreille, contact régulier avec les écoles de formation, etc.). Des dossiers sont constitués et des tests sont effectués en fonction de chaque qualification.

Les procédures de constitution des fichiers sont conformes aux normes ISO 9002 et permettent une gestion informatique des fichiers à l'échelon national.

Le fichier intérimaires total géré par CRIT INTERIM se répartit de la manière suivante :

- 50% d'intérimaires non qualifiés
- 50% d'intérimaires qualifiés

La durée moyenne d'un contrat d'intérim dans l'une des entreprises du groupe est de 1 à 2 semaines. En moyenne (source SETT), 28 % des intérimaires accèdent à un premier emploi après un an d'intérim. Selon les mêmes sources, 72 % des personnes qui recourent à l'intérim sont sans emploi ; 35 % des intérimaires ont moins de 25 ans, tandis que 21 % poursuivent des études. 72 % des intérimaires sont des hommes.

Travail Temporaire	1997	1998	1999	2000
Chiffre d'affaires MF	741	1 002	1 471	1 907
Nombre moyen d'agences	77	86	105	126
Effectif moyen d'intérimaires	3 620	4 890	7 120	9 208
CA/Nbre moyen d'agences	9,6	11,6	14	15,1
Intérimaires/Nbre moyen d'agences	47	57	68	73

Créations d'agences

Les trois facteurs déclenchant de la création d'agences sont d'une part l'existence d'une clientèle CRIT locale (qui peut se résumer dans le besoin exprimé par un gros client), l'existence et la nature du marché (qualifiés par une étude de marché locale, étude de la concurrence), enfin par la disponibilité des hommes susceptibles de prendre la responsabilité de la création et du développement de la nouvelle agence (il faut des hommes de terrain, bien introduits dans le tissu local - administrations locales, tribunaux de commerce et prud'hommes, clubs de leaders d'opinion locaux, etc.).

On estime, chez Groupe CRIT, le coût moyen de création d'une agence à un million de francs, comprenant tant les frais d'installation et de lancement, les coûts de location des locaux, que les coûts salariés (3 personnes en moyenne) de la première année, à l'issue de laquelle CRIT estime que l'agence doit équilibrer son exploitation et commencer à dégager des bénéfices.

La stratégie

1) Le groupe entend poursuivre le développement de son réseau par développement interne (création de nouvelles agences) ou externes (rachat de concurrents), comme ce fut le cas avec EFFIKA, MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE et le fonds de commerce de la société ISS en 2000.

2) Le groupe, avec 1,5 % du marché actuel du travail temporaire en France, a une grande marge de développement devant lui en faisant valoir ses arguments propres (proximité des clients, disponibilité et flexibilité du réseau et de l'offre), sans faire d'ombre aux plus grands et sans sacrifier ses marges.

3) Le groupe travaille au développement de la spécialisation de ses agences et d'activités nouvelles, comme la mise à disposition de personnels techniques spécialisés à l'étranger (cadres de haut niveau, informaticiens, ingénieurs...) ou l'offre de formations adaptées au personnel local.

La stratégie d'entreprise du groupe, à partir du pôle déterminant du Travail Temporaire, est de répondre à toutes demandes venant des entreprises, concernant leurs principaux besoins dans le domaine de la mise à disposition de services : engineering, sous-traitance et maintenance industrielle, assistance aéroportuaire, sécurité, formation. Cette stratégie demeure toujours actuelle.

3.2.2 Pôle Assistance Aéroportuaire

En juin 1999, Groupe CRIT avait procédé à l'acquisition de Groupe Europe Handling, spécialisé dans le secteur de l'assistance aéroportuaire, permettant d'élargir son offre de services dans un secteur en plein essor.

En 2000, le groupe CRIT a renforcé son pôle assistance aéroportuaire par l'acquisition de la société irlandaise Cityjet Handling basée à Dublin. Cette société a été le premier prestataire aéroportuaire en Irlande à avoir été homologué en 2000 dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne. Cette acquisition ouvre au groupe CRIT l'accès au marché irlandais du handling évalué à 650 millions de francs.

Le pôle assistance aéroportuaire a réalisé un chiffre d'affaires de 206,8 millions de francs en 2000.

Les Services

Groupe CRIT regroupe 8 filiales aéroportuaires répondant aux besoins très spécifiques et multiples qu'implique l'assistance en escale : de la gestion des passagers et des bagages à la prise en charge des avions courts, moyens et longs courriers et de leurs opérations au sol, de l'atterrissage au décollage, en passant par la gestion du fret aérien.

- Le traitement d'un avion regroupe de nombreuses activités telles que :

- l'activité piste proprement dite : arrivée et départ de l'appareil, déchargement et chargement des bagages, du fret, de la poste et traitement des correspondances
- l'activité RAMP : guidage, calage, refoulement et déplacement des avions
- l'activité trafic : feuille de centrage, état de charge, manifeste passagers, communication du plan de vol et de météo, mise à jour des données de vol dans les systèmes informatiques des compagnies aériennes
- l'activité passage : accueil, arrivée et départ des passagers à l'avion, assistance des personnes âgées, handicapées et des enfants, sécurité des passagers sur le tarmac (hélices, réacteurs, carburant)
- l'activité coordination
- l'activité contrôle chargement
- le transport des équipages entre l'avion et l'hôtel ou tout autre endroit de l'aéroport

Moyens

Le groupe dispose d'une large gamme de matériels d'assistance en escale, représentant un parc de plus de 450 engins et véhicules aéroportuaires allant des navettes pour transferts d'équipages aux engins de push back pour le tractage et le remorquage des avions, jusqu'aux gros engins de chargement de containers et de palettes sur avions (loaders).

Le groupe prend en charge toutes les prestations de maintenance de ses véhicules au sol, garantissant la qualité, la disponibilité et l'efficacité maximales de ses engins aéroportuaires. Sa filiale E.H.M. est chargée également de l'entretien de certains matériels aéroportuaires des Aéroports de Paris.

Personnel

Le pôle assistance aéroportuaire comprend un effectif de près de 800 personnes : Agents de piste, Agents de trafic, Agents de maîtrise, Formateurs, Cadres.

La Formation

Le groupe possède sa propre école de formation, l'I.F.M.A. (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), permettant de garantir la parfaite compétence de ses équipes au sol. L'I.F.M.A dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage) par une formation "terrain". Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée par AIR France. L'I.F.M.A travaille en étroite collaboration avec la filiale de formation du groupe, RHF, dont le savoir-faire est reconnu en matière de management, qualité, environnement et sécurité.

Implantation

Groupe Europe Handling est implanté sur la plate-forme et les différents terminaux de l'Aéroport de ROISSY Charles de Gaulle où il compte 19 implantations, représentant une surface totale de plus de 4 700 m². La société Cityjet Handling est implantée sur l'aéroport de Dublin en Irlande.

Clientèle

Groupe Europe Handling opère sur l'un des plus grands aéroports d'Europe, ROISSY Charles de Gaulle, et travaille avec de nombreuses compagnies aériennes françaises et internationales telles que AIR France, Air Afrique, Aéromexico, Continental, Delta Airlines, Sabena, Thai Airways...

L'homologation de prestataire aéroportuaire permet à Cityjet Handling d'offrir ses services en direct à l'ensemble des compagnies aériennes travaillant en Irlande. Cityjet Handling travaille avec des compagnies nationales (Aer Arann, British European, Comed...) et internationales (Air 2000, Cityjet, Euro Cypria, Helios...)

Le marché

Les activités aéroportuaires sont un des secteurs où le recours à l'externalisation est de plus en plus appelé à se développer. En effet, la dérégulation des services aéroportuaires engagée par la Directive Européenne 96/97, conjuguée à la politique d'externalisation des services des grands aéroports et des compagnies aériennes conduit à une redistribution du marché aéroportuaire évalué à 180 milliards de francs dans le monde dont 50 milliards en Europe et 10 milliards en France.

Amorcée il y a un an, la libéralisation de l'assistance en escale sera totale en 2002.

La croissance du trafic aérien, aussi bien en terme de passagers que de marchandises, la privatisation des gestionnaires d'aéroports et l'ouverture à la concurrence va permettre d'ici à dix ans un quadruplement du marché accessible aux prestataires spécialisés, marché dans lequel le groupe compte jouer un rôle important.

3.2.3 Pôle Autres Activités

3.2.3.1 MASER (Matériels de servitudes)

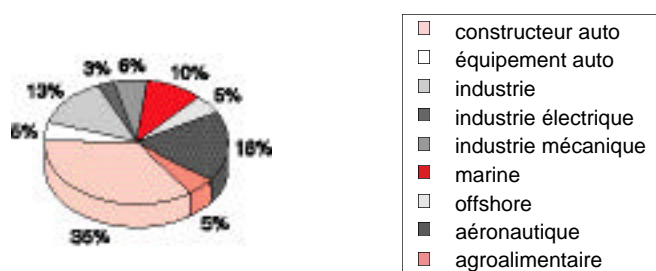
Cette entreprise, adhérente au Gifas, agréée AQAP120 et ISO 9002, a trois activités principales :

- L'étude et la réalisation d'équipements spéciaux et de prototypes pour l'industrie, la marine, l'aéronautique, etc..., comme des treuils spéciaux, des appareils de manutention spécifiques...
- La réalisation de groupes de piste mobiles pour l'aéronautique, civiles ou militaires, permettant l'assistance et la fourniture au sol des avions en ressources hydrauliques, en électricité et en climatisation
- Des activités de sous-traitance et de maintenance pour l'industrie en mécanique, hydraulique, électricité, automatismes

MASER est présent :

- A Bois le Roi, où sont effectués, sur 1.125 m² d'ateliers, les études, le développement des prototypes, les réparations et l'entretien après vente
- En France, par 13 agences réparties sur le territoire, à savoir : Annecy, Bagnols sur Ceze, Cuincy, Le Mans, Lyon, Mantes-la-Ville, Maubeuge, Montivilliers, Mulhouse, Rennes, Roissy CDG, Rouen et Saint-Nazaire
- MASER dispose d'un fichier de plus de 350 techniciens et ingénieurs

Répartition estimée du chiffre d'affaires par secteur en 2000



Le chiffre d'affaires de MASER, 113,9 millions de francs en 2000, est en progression de 32,7 % par rapport à l'année passée.

3.2.3.2 ECM (Engineering Conception et Maintenance)

ECM est un bureau d'études travaillant principalement dans deux domaines d'activités, l'automobile et l'aéronautique, pour lesquels il exerce des activités d'études de produits et process. ECM a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 32 millions de francs, représentant une progression de 15% par rapport à 1999.

ECM est spécialisé dans :

Le développement des produits

ECM intervient en conception, études et calculs de structures aéronautiques ou carrosseries automobiles. Elle participe aussi au développement de leurs principaux équipements : sièges automobiles, nacelles, inverseurs de poussée de réacteurs, équipements plastiques, boucliers, planches de bord...

Les procédés de fabrication et process d'assemblage

ECM est spécialisé dans l'étude et la réalisation en sous-traitance des procédés de fabrication des pièces étudiées ainsi que dans leur process d'assemblage général : bâti d'assemblage de structures et outillages de réalisation de pièces primaires pour l'aéronautique, stations et îlots d'assemblage robotisés pour les carrosseries automobiles.

Fort d'un effectif de 75 personnes, des ingénieurs et des techniciens, l'entreprise fait très largement appel aux techniques de conception assistée par ordinateur. ECM s'est attaché à développer son outil informatique, avec un nombre important de consoles CAO et des moyens de calculs importants.

Par ailleurs, ECM a su orienter son personnel vers des modes d'organisation modernes (ingénierie simultanée) permettant de s'adapter et d'anticiper les besoins de ses clients.

Répartition estimée du chiffre d'affaires par secteur en 2000



3.2.3.3 OTESSA

Groupe CRIT a acquis la société OTESSA, spécialisée dans les prestations événementielles. OTESSA est l'une des agences leaders en France dans l'organisation et les prestations de l'accueil de congrès, expositions, concerts, salons et de grands événements sportifs, culturels, artistiques...

OTESSA a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 10,7 millions de francs.

Services et clientèle

OTESSA organise en moyenne 800 manifestations par an comprenant l'organisation et la prise en charge des prestations d'accueil "événementiel et Affaires" :

- Assemblée Générale, Inauguration Officielle, Avant-première, Conférence, Visite d'usine, Séminaire, Congrès, Cocktail, Soirée, Concert, Exposition, Salon, défilé de mode, manifestation sportive, culturelle, artistique...

Le fichier clients d'OTESSA comprend près de 1300 entreprises, agences et institutions.

OTESSA qui compte parmi ses clients les plus grandes entreprises telles que HACHETTE FILIPACCI, La Fédération Française de Tennis, FORD, PEUGEOT, le PSG, LALIQUE, VIVENDI... a participé en 2000 aux plus prestigieuses manifestations comme le Trophée Lalique, le Tournoi de Roland Garros, le Mondial de l'Automobile, la fusion de Vivendi et d'Universal...

Personnel et moyens

OTESSA comprend un effectif permanent de 9 personnes et emploie par an près de 700 hôtes et hôtesse.

Les collaborateurs et collaboratrices OTESSA ont été rigoureusement sélectionnés pour leur qualité relationnelle, leur sens de l'expression et du contact humain, leurs compétences linguistiques, leur présentation, leur comportement et leur aptitude d'adaptation aux différents types de manifestations.

OTESSA dispose d'un service "uniformes et accessoires" de 2 700 pièces permettant de répondre à tous profils d'opérations (large gamme de tailleurs et uniformes, robes de cocktail, costumes sports ou habillés...)

La Qualité

La qualité des prestations d'OTESSA repose sur une politique permanente d'évaluation des compétences, de sensibilisation aux codes liés à la prestation d'accueil et de formation de ses équipes.

Le service BOOKING effectue 24H/24 et 7 jours/7 un suivi des effectifs sur toutes les opérations menées par OTESSA.

Chaque client fait l'objet d'une analyse systématique de son "indice satisfaction".

OTESSA est membre du Syndicat National des Prestataires de Services d'Accueil, d'Animation et de Promotion, gage du respect de la réglementation et du code de déontologie de la profession.

OTESSA a été certifiée ISO 9002 depuis juillet 2000.

Stratégie de développement

De par son implantation historique à Boulogne (Hauts-de-Seine), OTESSA opère principalement à Paris et en Région Parisienne. La stratégie du groupe en matière de prestations événementielles s'oriente de plus en plus vers un positionnement sur les grandes manifestations et Assemblées Générales à très forte utilisation d'effectifs d'accueil (100 à 200 hôtesse), tant en France qu'à l'étranger. OTESSA continue également sa politique de développement en province à travers ses accords de partenariats "réseaux" avec des prestataires très bien implantés localement.

3.2.3.4. La Sécurité

Comme un certain nombre de ses concurrents, le groupe s'est diversifié également vers la "sécurité". Ce pôle d'activité regroupe au 31 décembre 2000 deux entreprises :

- CRIT SECURITE et KO PROTECTION.

Le chiffre d'affaires total du pôle sécurité atteint 33,45 millions de francs en 2000. L'activité "sécurité" se développe dans un cadre législatif et réglementaire mis en place en 1986, lequel fixe les conditions de fonctionnement de la profession : dirigeants, accès à l'emploi, tenue, carte professionnelle, communications, etc.

Implantation géographique

De par son histoire, le pôle sécurité du groupe s'est regroupé essentiellement autour de Paris et la Région Parisienne avec l'agence de CRIT Sécurité Paris, Avenue de Saint-Ouen

Cette implantation se trouve renforcée par la mise en place de structures centralisées autour d'un poste de commandement, lequel regroupe autour de lui des hommes, fonctionnant à partir de consignes et de procédures, permettant un contrôle et des schémas d'intervention rapides et efficaces.

Hors de Paris et de sa région, le groupe a développé une autre implantation en province, dans la région Sud-Est (CRIT Sécurité Nîmes).

Marché

En 1999, le marché français de la sécurité et surveillance humaine représente un chiffre d'affaires de 15,05 milliards de francs. (Source : Syndicat National des Entreprises de Sécurité)

Le secteur comptait en 1999, 1 650 entreprises de plus de 1 salarié, représentant 2 725 établissements. S'y ajoutent 2 100 travailleurs indépendants (entreprises de 0 salarié).

Plus de 52 % sont réalisés par les entreprises de plus de 500 salariés (25 entreprises). Les 110 entreprises de grande taille (plus de 100 salariés) génèrent à elles seules les 3/4 du chiffre d'affaires de l'ensemble de la profession.

A contrario, un très grand nombre de petites, voire de très petites entreprises réalisent des chiffres d'affaires inférieurs à 5 millions de francs.

Le groupe se situe entre ces deux extrêmes, sur le segment le plus porteur et le plus porté à se développer, celui des entreprises d'un chiffre d'affaires de 30 millions de francs et plus.

Services

Les principales activités du groupe en matière de sécurité sont centrées autour de la sécurité des biens et des personnes et des services annexes et comprennent le gardiennage, la sécurité incendie, les interventions sur sites et les rondes, la désincarcération sur cabines d'ascenseurs en immeubles de grande hauteur, la protection rapprochée des personnes et le contrôle d'accès.

Clientèle

La stratégie du groupe en matière de sécurité consiste, à côté de très gros clients (CNC, LVMH, etc.) et des clients institutionnels, à se positionner sur une clientèle de grosses PME, auprès desquelles il peut faire valoir la différence de la qualité de ses services, sans devoir sacrifier ses marges.

Répartition estimée du chiffre d'affaires par secteur en 2000



Les principales références du groupe en sécurité :

- Distribution / centres commerciaux : Mac Donald, Galeries Lafayette ...
- Collectivités locales / Centres administratifs : CNC, CPAM, GMF...
- Industrie : Cogetom, LVMH, Papeterie de Navarre, Sollac, STIL, Saxby ...
- Autres : CDC Asset Management, Générale de Restauration, Royal Monceau, Sogeparc ...

Personnel

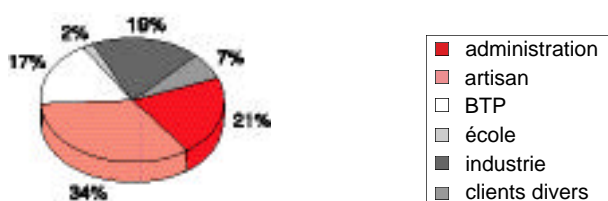
Si la technologie offre des possibilités et des qualités de protection de plus en plus grandes, l'homme demeure indispensable. La qualité des prestations du groupe dépend pour sa plus grande part de la qualité du personnel, de son recrutement comme de sa formation.

La formation, assurée par RHF (Ressources Humaines Formation, autre entreprise du groupe), permet au personnel, suivant le programme choisi et après une formation de base d'agent de sécurité conforme aux prescriptions de la convention collective des entreprises de prévention et de sécurité, de former les agents, soit en formation certifiante, soit en formation continue à la sécurité incendie, l'accueil sécuritaire, la surveillance magasins, la conduite de chiens de défense, aux risques d'attentats par explosifs, aux risques électriques, à la désincarcération sur cabines d'ascenseurs, à la protection rapprochée de personnes, à la gestion de conflits, etc.

3.2.3.5 CRIT CENTER

Cette société du groupe a pour activité principale le négoce et la vente aux professionnels d'outillage et de fournitures industrielles. Crit center dispose d'une surface de vente en libre service de 1 430 m², propriété du groupe Crit, d'une surface de vente à Bagneux. En 1999, il a été procédé à l'acquisition de Galite Diffusion représentant une surface de vente de 1 800 m². Le chiffre d'affaires total de Crit Center a atteint 46 millions de francs en 2000.

Répartition estimée du chiffre d'affaires par secteur en 2000



3.2.3.6 LEBREC

L'activité de la société LEBREC, la construction et les installations électriques, s'est orientée vers la rénovation de biens immobiliers, en particulier la rénovation du patrimoine immobilier du groupe Crit. Le chiffre d'affaires de la société Lebrek est de 1,1 million de francs en 2000.

3.3 La Communication

La communication fait partie intégrante de la stratégie du groupe depuis plus de vingt ans.

Autour du sport et de l'image qu'il développe, les objectifs de cette communication sont clairs :

- en interne, l'esprit d'équipe et la cohésion du groupe, le dépassement de soi, l'esprit de compétition, le sens du challenge ;
- en externe, d'une part la volonté de développer une communication de proximité associant les responsables d'agences locales et leur clientèle (par le soutien de rencontres sportives locales), d'autre part le développement de la notoriété du groupe à travers des événements sportifs touchant un large public et les mass médias.

La planche à voile a été le premier vecteur de communication du groupe. Ce choix reposait d'une part sur une réalité d'entreprise (la fabrication et la commercialisation de planches par le groupe dans les années 1975, activité abandonnée par la suite) et sur un positionnement favorable de ce sport à cette époque. Les succès sportifs importants des planches CRIT remportés aux quatre points de la planète (trois titres de champion du monde consécutifs de 1981 à 1984), relayés par des campagnes classiques (médias traditionnels et communication événementielle) ont permis un développement important de la notoriété de la marque.

Depuis la fin des années 80, la stratégie du groupe s'est positionnée sur des sports plus populaires, football et rugby, choix dicté par trois critères proches des objectifs poursuivis par le groupe :

- la dimension événementielle des rencontres sportives de ces deux sports,
- la médiatisation forte qui en découle,
- la cible "grand public" touchée.

Ce choix permet par ailleurs de développer et de privilégier un relationnel commercial étroit avec les clients en organisant des "soirées football" à travers toute la France.

Le groupe a ainsi sponsorisé plusieurs équipes de football (OGC Nice, Brest Armorique, Sporting Club de Toulon,...).

Pour la saison 1998, le groupe a conclu un contrat avec le Comité Français pour la Coupe du Monde de Football (budget de 2,4 millions de francs).

Pour la saison 1998/99, Crit a conclu un contrat avec la Fédération Française de Football et le groupe GiroSport en qualité de partenaire et fournisseur officiel de l'Equipe de France de Football comprenant notamment une campagne d'affichage lors des matches disputés par l'Equipe de France tant en France qu'à l'Étranger ainsi qu'une campagne d'affichage pour les matches de la Coupe de France, Coupe de la Ligue et Coupe d'Europe (budget total : 2,5 MF).

Pour la saison 1999, Crit Intérim a été partenaire du Racing Club de France section football comprenant entre autre, en termes d'image et de communication, le sponsoring maillot de l'équipe du RCF.

Pour les saisons 1999-2000 / 2000-2001, le groupe a conclu des contrats de location d'une loge au Parc des Princes avec la Société VIPSG pour tous les matches du Championnat de France et avec la Fédération Française de Rugby pour le Tournoi des VI Nations.

Pour les saisons 1999-2000 / 2000-2001, CRIT INTERIM et son site de recrutement crit-job.com sont présents à travers des campagnes d'affichage au Stade de France ainsi que sur les matches télévisés de L'Equipe de France pour la préparation à l'Euro 2000, la Coupe de la Ligue, la Coupe de France, la Coupe de l'UEFA et pour la préparation de la Coupe du Monde 2002.

Pour la saison 2000-2001, CRIT INTERIM est également sponsor officiel du Angers SCO Football (sponsoring maillot).

Dans le cadre de sa stratégie de mise en valeur de ses actions de communication sportive, le groupe consacre ponctuellement une partie de son budget à l'organisation d'opérations de relations publiques avec ses clients et prospects lors des matches de football et de rugby.

Au delà de ces actions Grand Public, le groupe développe d'autres actions de communication en fonction de ses objectifs :

Opérations de relations publiques

- Sponsoring humanitaire :

. Parrainage de l'association "Pas d'enfants sans Noel" (budget 97 : 135 KF, budget 98 : 135 KF, budget 99 : 135 KF, budget 2000 : 135 KF) , de l'association "Mémoire de martyr juif inconnu" (budget 2000 : 44 KF);

. Partenariat et co-organisation du Tournoi 1999 de football en salle au profit de l'association "9 de cœur" de Jean-Pierre PAPIN.

- Présence au tournoi de tennis de Roland Garros

Opérations marketing :

- Mailings publicitaires (mailing d'ouverture d'agences, de prospection par secteurs d'activités, tracts publicitaires de recrutement...)

Communication événementielle locale :

- Salons Professionnels, Forums de l'emploi...

- Campagnes de publicité sur radios, presse écrite et supports publicitaires locaux...

- Sponsorings d'associations sportives locales (sponsoring "coupe des Rallyes", "Raid Aventure Brésil", affichage sur stades municipaux, sponsoring de clubs de football locaux...)

- Campagne de spots publicitaires dans les salles de cinéma sur différentes villes de France.

Parallèlement, le groupe développe des outils de communication fondés sur la technologie Internet comprenant en 1999 la création d'un site institutionnel Groupe Crit, la création des sites des sociétés RHF et ECM et, en 2000, la création du site de recrutement "crit-job.com" (budget 2000 : 1,5 MF).

Enfin, Groupe CRIT consacre, depuis son introduction en Bourse, une part importante de son budget à la communication financière (publicités dans les grands quotidiens et hebdomadaires financiers, campagne de publicité sur EUROPE 1, participation au salon Actionnariat...)

Budget de communication du groupe

1997	1998	1999	2000
4,6 MF	5 MF	7 MF	8 MF

3.4 Les Moyens

Groupe CRIT est installé à Saint-Ouen dans un immeuble de quatre étages, en bordure du boulevard périphérique parisien, développant 2.157 m² au total. Le terrain et la construction ont été financés en 1979 par un crédit bail d'une durée de 15 ans, pour un montant de 11 millions de francs venu à échéance le 30 juin 1994. Le terrain est porté au bilan pour la somme de 2.880.800 Francs.

En dehors de cet immeuble, Groupe CRIT est propriétaire d'un certain nombre d'immeubles affectés à différentes activités du groupe :

Activité	Surface	Localisation	Affectation
Industrie	1 125 m ²	ZA route de l'étang, Bois-le-Roi - 77	Usine
Intérim	150 m ²	15, av Franklin-Roosevelt, Avon - 77	Bureau
Négoce	1 430 m ²	152 bis, av Gabriel Péri, St-Ouen - 93	Magasin

La SCI Bois Rigaud Premilhat, filiale à 90 % de Groupe CRIT possède un bâtiment à usage industriel donné en location à un entrepreneur non lié au groupe.

La SCI Ruitz Les Meurets, filiale à 90 % de Groupe CRIT détient un terrain, pas d'exploitation actuellement.

Les activités de RHF (formation) sont regroupées dans un immeuble de 325 m² à Clichy, propriété d'une SCI appartenant au groupe familial de Monsieur GUEDJ.

Les activités de MASER Industrie sont partagées en deux sites : 1.600 m² à Ozoir-La-Ferrière, propriété d'une SCI appartenant au groupe familial de Monsieur GUEDJ et 1.125 m² à Bois-le-Roi, dans des locaux propriété de Groupe CRIT (tableau ci-dessus).

Le bureau d'études de ECM est installé à Clichy, sur 550 m², dans des locaux propriété d'une SCI appartenant au groupe familial de Monsieur GUEDJ.

Concernant l'activité principale de Groupe CRIT, le Travail Temporaire, les 133 agences existantes au 31 décembre 2000 sont pour 117 d'entre elles louées à des tiers, 12 sont louées à des SCI appartenant au groupe familial de Monsieur GUEDJ, et 4 sont louées à Monsieur et Madame GUEDJ, qui les détiennent en main propre.

Il est important de noter que l'ensemble des loyers cités précédemment ont fait l'objet d'une expertise et sont conformes aux prix du marché.

3.5 Marques et Brevets

Le groupe est propriétaire des différentes marques commerciales sous lesquelles sont commercialisés ses services :

- Groupe CRIT

Déposée le 12 octobre 1999 sous le numéro 99 816 959 en classes 16 et 36.

Marque communautaire déposée le 15 février 2000 sous le numéro 001526616.

- CRIT

Déposée le 23 avril 1975 par CRIT sous le numéro 916 922 en classes 4, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 20, 35, 36, 37, 38, 39 et 40. Enregistrement international le 8 août 1975 sous le numéro 416 773 dans les classes 7, 9, 19, 35, 36, 37 et 42 pour les pays suivants : Autriche, Bénélux, Espagne, Italie et Portugal ; renouvelée le 8 août 1995.

• CRIT INTERIM

Déposée le 21 avril 1975 par CRIT INTERIM sous le numéro 922 539 en classe 35, renouvelée le 10 avril 1995 ; enregistrement international le 7 décembre 1995 sous le numéro 648 772 pour l'Allemagne, l'Espagne, l'Autriche, le Bénélux, l'Italie, le Portugal et la Suisse.

• AB INTERIM

Déposée le 22 mars 1996 par Monsieur Claude GUEDJ, sous le numéro 96 617 646 en classe 35, cédée à la société AB INTERIM aux termes d'un acte de cession en date du 24 avril 1997.

• LES VOLANTS

Déposée le 9 avril 1998 par CRIT, sous le numéro 98/727 372 en classe 35.

• LEBREC

Déposée le 27 décembre 1972 par LEBREC sous le numéro 868 429 en classes 9 et 11 ; renouvelée le 6 novembre 1992.

• MAYDAY

Déposée le 24 juin 1998 par MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE S.A. sous le numéro 98 738 636 en classes 35 et 41.

• INTERNATIONAL SERVICE SALONS (ISS)

Déposée le 1^{er} juin 1990 et renouvelée par Mme Emmanuelle PIGEON sous le numéro 173 43 49 en classes 39 et 42, cédée à la société CRIT INTERIM le 21 juillet 2000.

3.6 Effectifs

Tableau des effectifs moyens au 31 décembre

Pôle	Personnel	1997	1998	1999	2000
Pôle "objet interne"	Permanent	45	40	41	51
Pôle Travail Temporaire	Permanent	235	264	326	542
Pôle Travail Temporaire	Intérimaire	3 620	4 890	7 120	9 208
Pôle Assistance Aéroportuaire	Permanent			572	854
Pôle Autres activités	Permanent	539	505	475	487
TOTAL		4 439	5 699	8 534	11 142
Dont :	Permanent	819	809	1 414	1 934
	Intérimaire	3 620	4 890	7 120	9 208

3.7 La Formation

Au sein du groupe, la fonction «Formation et Ressources Humaines» est assurée par la filiale : RESSOURCES HUMAINES FORMATION.

Cette Société, créée en 1987 et inscrite à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France comme Organisme de Formation, s'est rapidement positionnée auprès de chaque entité du groupe comme l'interlocuteur privilégié dans les domaines touchant à la formation.

Forte de cette expérience réussie en interne, RHF a décidé depuis 1997, d'étendre son savoir faire aux sociétés extérieures en développant 5 départements spécialisés en Conseil et en Formation.

Départements : "Sécurité des biens et des personnes" ; "Audit et Conseil en Qualité" ; "Langues Etrangères" "Conception Assistée par Ordinateur" ; "Techniques de Ventes"

3.7.1 RHF et le groupe CRIT

La formation

Dans une économie en constante mutation, la formation professionnelle continue est devenue un outil de management ; la carte de la réussite économique se redessine autour de la compétence de ses hommes. Pour le groupe CRIT, la formation est un facteur stratégique, elle occupe de ce fait une dimension centrale dans les relations de travail.

RHF, à qui le groupe CRIT a délégué ses pouvoirs dans le domaine de la formation, s'inscrit en interlocuteur conscient de son rôle dans la croissance harmonieuse du groupe.

A l'écoute des responsables de filiales et des permanents d'agences, RHF assure l'ingénierie de formation en montant des plans de formation, en sélectionnant les intervenants, en contrôlant la qualité pédagogique et en en assurant le suivi financier.

Les permanents

Investissement aussi bien collectif qu'individuel, la formation permet à chaque salarié permanent d'agence non seulement d'évoluer avec les autres salariés mais également de progresser à titre personnel.

Afin de donner les moyens à chacun d'avoir une meilleure maîtrise de son environnement professionnel, des sessions de formation leurs sont proposées tout au long de l'année.

De la législation du travail temporaire (niveau 1 et 2) au calcul des marges, de l'entretien de recrutement à la bureautique (Excel, Word, Outlook, etc...) du logiciel de gestion des agences aux techniques de vente, tous les domaines touchant à la compétence professionnelle de nos permanents sont présents.

Les intérimaires

Dans un contexte de pénurie de qualification, la formation constitue la réponse aux besoins des entreprises et des personnels proposés en délégation. Afin d'améliorer leur employabilité et d'adapter leurs profils aux exigences du marché du travail, CRIT a fait le choix d'accompagner le développement de son réseau d'agences par une attention toute particulière portée à la formation de ses intérimaires aussi bien dans les domaines industriels, du BTP que des services.

Budget consacré aux actions de formation

1996	5,230 MF	pour	607 salariés
1997	7,323 MF	pour	992 salariés
1998	9,750 MF	pour	1 258 salariés
1999	14,722 MF	pour	1 893 salariés
2000	19,325 MF	pour	3 147 salariés

Externalisation de la Post-Certification «Assurance Qualité»

Afin de maintenir l'efficacité du système, RHF en assure le suivi annuel en effectuant les audits internes dans chaque entité.

3.7.2 RHF et les sociétés extérieures au groupe CRIT

Les cinq départements qui existent au sein de RHF proposent leur savoir faire dans le domaine du Conseil et de la Formation.

Département «Sécurité des biens et des personnes»

Conseiller et former les salariés aux obligations de chefs d'entreprise dans le cadre du Code du Travail et des règles de l'APSAD relèvent de la vocation de ce département.

Prévention Sécurité Incendie, manipulation d'extincteurs, exercices d'évacuation, secourisme, etc... Plus de 50 stages sont présents dans l'offre de formation.

Bénéficiant, de plus, d'un agrément du Conseil Régional d'Ile de France, ce département propose une formation d'Agent de Sécurité aux demandeurs d'emploi.

Département «Audit et Conseil en Qualité»

Riche d'une équipe de consultants expérimentés dans la mise en place de l'assurance qualité ISO 9000, QS 9000, ISO 14 000 et Système Sécurité MASE, RHF a été retenue par des entreprises de tailles diverses pour les accompagner jusqu'à la certification ; la méthode synthétique et efficace vise à l'amélioration des performances tout en préservant la confidentialité.

Ce département propose également des formations au métier d'auditeur interne et d'auditeur tierce partie (IRCA) en partenariat avec DNV.

Département «Langues Etrangères»

L'offre de services dans ce domaine est vaste. En cours particuliers ou en groupe, toutes les langues sont enseignées par une équipe de vacataires de langue maternelle étrangère mais s'exprimant avec aisance en français.

Les méthodes pragmatiques et la flexibilité des horaires participent au développement de ce département.

Département «Conception assistée par ordinateur» CAO

RHF a été dans ce domaine un précurseur en créant dès 1995 ce département. Fort de la connaissance et de la compréhension des réalités et des besoins industriels, RHF organise des stages qui ont pour objectif la formation de dessinateurs et concepteurs aux métiers des Bureaux d'Etudes sur les logiciels les plus utilisés dans l'industrie automobile et aéronautique : CATIA et CADDs.

Salariés des bureaux d'études, stagiaires en convention de conversion, RHF du fait de son agrément du Conseil Régional d'Ile de France accueille également des demandeurs d'emploi.

Département «Techniques de Vente»

Ce département, de création récente, propose aux entreprises extérieures au groupe de les accompagner dans leur développement commercial.

Le plan de formation bâti "sur mesure" n'est mis en place qu'après la phase de diagnostic ; cette démarche permet de mieux répondre aux attentes des clients.

3.8 Investissements

En milliers de Francs	1997	1998	1999	2000
Titres de participation			48 808	35 937
Fonds de commerce	5 800	5 283	5 735	1 287
Matériels et outillages	672	1 261	1 299	11 806
Installations, agencements et aménagements	2 401	2 076	2 380	2 522
Matériels de transports	1 898	2 551	2 850	1 782
Informatique	2 845	2 034	2 612	7 294
Divers	491	784	455	4 426
TOTAL	14 107	13 989	64 139	65 054

Les investissements en matériels de transports et en informatique incluent pour leur montant global les contrats en location longue durée engagés dans l'année.

Les investissements financiers (titres de participation) s'inscrivent dans la stratégie du groupe d'acquérir des parts de marché en France par croissance externe.

3.9 Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe à ce jour à la connaissance de la société aucun fait exceptionnel ou litige pouvant avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, le résultat, la situation financière et le patrimoine de Groupe CRIT ou de l'une de ses filiales.

CHAPITRE 4. PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

Sommaire	Pages
- Comptes consolidés de Groupe CRIT 1998, 1999 et 2000	42
- Rapport général des commissaires aux comptes	61
- Comptes sociaux de Groupe CRIT 1998, 1999 et 2000	63
- Rapport général des commissaires aux comptes	76
- Rapport spécial des commissaires aux comptes	78

Groupe CRIT

BILAN CONSOLIDE EXERCICES 2000 - 1999 et 1998

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Immobilisations incorporelles (note 1.B)	10 194	66 865	7 691	50 451	1 475	9 676
Fonds de commerce et écarts d'acquisitions (note 3)	9 676	63 468	7 394	48 501	1 270	8 333
Autres immobilisations incorporelles (note 2)	518	3 397	297	1 950	205	1 343
Immobilisations corporelles (notes 1.C, 3)	12 396	81 311	12 086	79 281	2 527	16 576
Autres valeurs immobilisées (note 1.D)	2 454	16 094	2 222	14 573	1 992	13 067
Prêts et créances à plus d'un an	1 442	9 458	1 491	9 780	1 451	9 516
Titres de participation	364	2 385	294	1 926	246	1 615
Autres immobilisations financières	648	4 251	437	2 866	295	1 936
Valeurs d'exploitation (notes 1.E, 4)	1 783	11 697	1 241	8 138	2 222	14 573
Valeurs réalisables à court terme	125 043	820 230	101 976	668 916	52 879	346 866
Créances clients et comptes rattachés (notes 1.F, 5)	116 708	765 555	95 988	629 640	50 270	329 749
Impôts différés, partie à moins d'un an (note 1.I)	2 444	16 035	1 684	11 045	828	5 432
Autres débiteurs à moins d'un an (note 6)	5 891	38 641	4 304	28 231	1 781	11 685
Valeurs mobilières de placement (note 7)	1 499	9 833	254	1 663	91	598
Banques et caisses (note 7)	10 061	65 997	7 013	46 004	10 210	66 975
TOTAL DE L'ACTIF	163 429	1 072 027	132 482	869 026	71 397	468 332
Capital social	3 430	22 500	3 430	22 500	3 430	22 500
Primes et réserves	23 594	154 767	16 424	107 734	12 459	81 726
Résultat de l'exercice	10 757	70 559	8 538	56 007	4 960	32 534
Capitaux propres	37 781	247 826	28 392	186 242	20 849	136 759
Intérêts minoritaires	900	5 907	523	3 430	385	2 528
Dettes financières à long terme (note 8)	15 907	104 346	13 984	91 730	2 407	15 790
Provisions et passifs à long terme	3 663	24 025	2 803	18 384	1 647	10 806
Provisions pour risques et charges (note 9)	2 518	16 516	2 356	15 452	1 643	10 776
Impôts différés, partie à plus d'un an (note 1.I)	1 130	7 414	443	2 903	0	
Autres passifs à long terme	14	95	4	30	4	30
Dettes à court terme	105 178	689 924	86 780	569 241	46 108	302 448
Dettes financières à court terme	11 035	72 387	4 698	30 815	2 459	16 130
Dettes financières à long terme - partie à moins d'un an (note 8)	2 187	14 347	2 048	13 431	914	5 993
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 438	75 027	8 521	55 897	5 177	33 962
Dettes fiscales et sociales (note 10)	79 866	523 889	67 889	445 320	36 994	242 664
Autres passifs à moins d'un an	652	4 274	3 625	23 777	564	3 700
TOTAL DU PASSIF	163 429	1 072 027	132 482	869 026	71 397	468 332

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Groupe CRIT

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE EXERCICES 2000 - 1999 et 1998

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Chiffre d'affaires (Note 2)	359 465	2 357 936	272 275	1 786 010	179 761	1 179 156
Autres produits d'exploitation	5 427	35 602	2 896	18 994	3 867	25 367
Production stockée et immobilisée	125	822	54	357	(21)	(136)
Subvention d'exploitation	357	2 344	137	900	167	1 097
Autres produits d'exploitation	4 945	32 435	2 704	17 737	3 721	24 407
Charges d'exploitation	(343 753)	(2 254 871)	(258 823)	(1 697 770)	(174 104)	(1 142 048)
Achats consommés	(10 415)	(68 315)	(9 718)	(63 744)	(6 342)	(41 603)
Charges de personnel	(299 535)	(1 964 821)	(222 628)	(1 460 342)	(149 111)	(978 101)
Autres charges d'exploitation	(33 803)	(221 735)	(26 478)	(173 684)	(18 651)	(122 343)
Autres achats et charges externes (Note 11)	(18 759)	(123 052)	(15 865)	(104 065)	(9 683)	(63 513)
Impôts et taxes	(9 295)	(60 973)	(6 331)	(41 529)	(5 293)	(34 719)
Dotations aux amortissements	(2 495)	(16 364)	(1 504)	(9 863)	(549)	(3 601)
Dotations aux provisions	(2 670)	(17 513)	(1 782)	(11 692)	(1 219)	(7 999)
Autres charges d'exploitation	(584)	(3 833)	(996)	(6 535)	(1 907)	(12 511)
Résultat d'exploitation	21 139	138 666	16 348	107 234	9 524	62 476
Produits financiers	431	2 825	314	2 059	109	715
Charges financières	(1 246)	(8 175)	(762)	(4 995)	(308)	(2 019)
Résultat financier (Note 12)	(816)	(5 350)	(448)	(2 936)	(199)	(1 304)
Résultat courant des sociétés intégrées	20 324	133 315	15 900	104 298	9 325	61 171
Produits et charges exceptionnels (Note 1.J, 13)	(1 105)	(7 250)	(93)	(607)	(132)	(867)
Impôts sur les bénéfices (Note 14)	(6 873)	(45 087)	(6 228)	(40 856)	(3 873)	(25 406)
Résultat net des sociétés intégrées	12 345	80 979	9 579	62 835	5 320	34 898
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions et des fonds de commerce	(1 353)	(8 875)	(861)	(5 647)	(250)	(1 643)
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 992	72 104	8 718	57 188	5 070	33 255
Intérêts minoritaires	(236)	(1 545)	(180)	(1 181)	(110)	(720)
Résultat net part du groupe	10 757	70 559	8 538	56 007	4 960	32 535
Résultat net par action revenant à Groupe CRIT (Note 1 K)						
Nombre moyen d'actions en circulation	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000
Résultat net par action (Note 1,K)	4,78 euros	31,36 francs	3,79 euros	24,89 francs	2,20 euros	14,46 francs

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Groupe CRIT

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE - EXERCICES 2000 - 1999 et 1998

	2000		1999		1998	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Résultat net de l'exercice	10 757	70 559	8 538	56 007	4 960	32 535
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 932	25 792	2 375	15 579	799	5 243
Dotation nette aux provisions pour risques et charges	159	1 041	639	4 189	29	191
Variation des impôts différés long terme et court terme (Plus) / moins valeurs sur cessions d'immobilisations corporelles	(0)	(1)	(348)	(2 284)	(207)	(1 359)
(Plus) / moins valeurs sur cessions d'immobilisations incorporelles	(18)	(115)	668	4 384	1	5
Intérêts des minoritaires dans le résultat net des sociétés intégrées	(2)	(11)	(380)	(2 490)	7	46
	236	1 545	180	1 181	110	720
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	15 063	98 810	11 672	76 566	5 699	37 381
(Augmentation) / réduction des valeurs d'exploitation	(219)	(1 439)	1 094	7 174	(20)	(131)
(Augmentation) / réduction des créances clients et comptes rattachés	(27 361)	(179 475)	(39 521)	(259 242)	(7 132)	(46 786)
(Augmentation) / réduction des autres débiteurs	3 203	21 008	(1 341)	(8 796)	294	1 928
Augmentation / (réduction) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 744	11 438	1 037	6 804	(719)	(4 715)
Augmentation / (réduction) des dettes fiscales et sociales	14 389	94 386	26 211	171 933	9 427	61 837
Augmentation / (réduction) des autres passifs à court terme	(1 544)	(10 128)	1 492	9 790	162	1 061
Flux liés aux opérations d'exploitation	5 275	34 599	645	4 228	7 710	50 575
Dividendes versés	(1 426)	(9 354)	(1 037)	(6 804)	(799)	(5 244)
Augmentation / (réduction) nette des prêts et créances à plus d'un an	56	366	(40)	(264)	48	317
Augmentation / (réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an (hors capitalisation des crédits-baux)	1 871	12 271	6 372	41 801	(886)	(5 814)
Flux liés aux opérations financières	501	3 283	5 295	34 733	(1 637)	(10 741)
Investissements en immobilisations incorporelles	(624)	(4 096)	(1 011)	(6 631)	(870)	(5 705)
Investissements en immobilisations corporelles (hors capitalisation des crédits-baux)	(2 765)	(18 140)	(2 135)	(14 005)	(678)	(4 446)
Investissements en titres de participation consolidés	(5 479)	(35 937)	(7 136)	(46 807)	-	-
Trésorerie des sociétés acquises	1 156	7 581	(1 408)	(9 235)	-	-
Produits de cession d'immobilisations corporelles	111	729	183	1 200	132	864
Produits de cession d'immobilisations incorporelles	11	75	380	2 490	-	-
Variation des autres immobilisations financières	(229)	(1 505)	(86)	(566)	(41)	(270)
Flux liés aux opérations d'investissements	(7 819)	(51 292)	(11 213)	(73 554)	(1 457)	(9 557)
Variation de la trésorerie	(2 044)	(13 410)	(5 274)	(34 593)	4 616	30 277
Trésorerie au 1er janvier	2 569	16 853	7 842	51 443	3 227	21 166
Variation de la trésorerie	(2 044)	(13 410)	(5 274)	(34 593)	4 616	30 277
Trésorerie au 31 décembre (note 1.G)	525	3 443	2 569	16 852	7 842	51 443

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Groupe CRIT

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDES

	Part du groupe		Intérêts minoritaires	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Fonds propres consolidés au 01 janvier 1998	16 657	109 265	304	1 993
Bénéfice de l'exercice 31.12.1998	4 960	32 535	109	720
Dividendes versés	(768)	(5 040)	(31)	(204)
Autres mouvements			3	19
Fonds propres consolidés au 31 décembre 1998	20 849	136 760	385	2 528
Bénéfice de l'exercice 31.12.1999	8 538	56 007	180	1 181
Dividendes versés	(995)	(6 525)	(42)	(279)
Fonds propres consolidés au 31 décembre 1999	28 392	186 242	523	3 430
Bénéfice de l'exercice 31.12.2000	10 757	70 559	236	1 545
Dividendes versés	(1 372)	(9 000)	(54)	(354)
Effet des variations de périmètre			196	1 286
Réserve de conversion	4	25		
Fonds propres consolidés au 31 décembre 2000	37 781	247 826	900	5 907

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2000-1999 ET 1998

NOTE 1 - Principes comptables

Les comptes consolidés du groupe CRIT sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France et, plus particulièrement, en conformité avec les prescriptions du Règlement 99.02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les principes et méthodes comptables utilisés par le groupe sont décrits aux paragraphes 1.A à 1.M ci-dessous.

Afin d'anticiper certains effets du Règlement 99.02 du CRC, le groupe CRIT avait décidé en 1999 de mettre en œuvre le changement de méthode comptable suivant, relatif à l'amortissement des écarts d'acquisitions et fonds de commerce.

Jusqu'au 31 décembre 1998, la charge d'amortissement des écarts d'acquisitions et des fonds de commerce était enregistrée sous la rubrique "Produits et Charges Exceptionnels" dans les comptes consolidés présentés par le groupe CRIT.

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 1999, cette charge d'amortissement est inscrite dans une rubrique spécifique intitulée "Amortissement des Ecarts d'Acquisitions et des Fonds de Commerce".

Afin de permettre la comparaison entre les exercices présentés, le compte de résultat de l'exercice 1998 est présenté en conformité avec la nouvelle méthode décrite ci-dessus.

A. Principes de consolidation

Les comptes des sociétés dans lesquelles Groupe CRIT exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrés globalement.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 18 ci-après. Le sous-groupe Groupe Europe Handling a été intégré au périmètre de consolidation le 30 juin 1999, et contribue donc à la formation du résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 1999 à raison des opérations réalisées au cours de la période allant du 30 juin au 31 décembre 1999.

Les sociétés Effika, Sofidess, Mayday TT, Mayday PAO, Marine et Cityjet Handling ont intégré le périmètre de consolidation et contribuent à la formation du résultat consolidé à raison des opérations réalisées au cours de la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2000.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les comptes des sociétés étrangères ont été convertis en francs au taux en vigueur à la clôture pour le bilan et au taux moyen annuel pour le compte de résultat.

L'écart de conversion qui en résulte est inscrit dans les capitaux propres et les intérêts minoritaires.

B. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les écarts d'acquisitions, les fonds commerciaux acquis, des droits audiovisuels et d'autres valeurs immobilisées.

Les survaleurs, résultant de l'écart entre la valeur d'acquisition des titres de participation des sociétés consolidées et la quote-part correspondante de la juste valeur des actifs et des passifs de ces sociétés à la date de la prise de participation, sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties linéairement sur une durée comprise entre 5 et 10 ans selon l'activité.

Les fonds commerciaux sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Ces fonds commerciaux font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée estimée d'utilisation.

Au compte de résultat, les amortissements des écarts d'acquisitions et des fonds de commerce sont enregistrés sous une rubrique spécifique intitulée "Amortissement des écarts d'acquisitions et des fonds de commerce".

Les droits audiovisuels sont enregistrés à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

Les subventions d'investissement perçues au titre des productions audiovisuelles sont comptabilisées en moins des immobilisations concernées.

C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan consolidé à leur coût historique, qui correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'amortissements retenues sont les suivantes.

	Durée d'amortissement
Constructions	40 ans
Agencements et aménagements	3 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique et matériel de bureau	3 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans

Les immobilisations dont le financement est assuré par des contrats de crédit-bail sont inscrites à l'actif du bilan pour leur prix de revient au moment de l'acquisition, et sont amorties suivant le mode et les durées d'amortissements indiqués ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif du bilan consolidé.

D. Immobilisations financières

Les prêts à plus d'un an sont essentiellement composés de prêts effectués dans le cadre de l'effort de construction. Ils sont enregistrés pour leur valeur nominale.

Les titres de participation non consolidés représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées et figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constatées en cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, celle-ci étant généralement appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité de chaque société.

Les titres de participation non consolidés comprennent, en particulier, les parts détenues par le groupe dans la SOCAMETT et dans des organismes financiers de type mutualiste.

E. Valeurs d'exploitation

Les stocks et les travaux en cours sont enregistrés au plus bas du prix de revient ou de la valeur de remplacement (activité industrielle et de négoce) ou à la valeur d'acquisition (activité de marchand de biens de Groupe CRIT). Dans le cadre de l'activité industrielle et de négoce, les prix de revient sont calculés suivant la méthode "premier entré - premier sorti".

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsque la valeur ci-dessus est supérieure à la valeur de marché estimée.

F. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale taxes comprises.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de la situation juridique et financière de chaque débiteur défaillant, est inférieure à la valeur nominale.

Les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 100% de leur valeur hors taxes, déduction faite, le cas échéant, de la fraction couverte par les assurances.

G. Opérations en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont enregistrées au cours du jour de transaction.

A l'arrêté des comptes, elles sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette actualisation sont inscrits au compte de résultat en charges financières lorsqu'il s'agit d'une perte latente.

H. Trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe CRIT en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des dettes financières à court terme.

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au bilan consolidé au plus bas de la valeur d'acquisition ou de la valeur du marché.

I. Indemnités de départ en retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés. Le montant des engagements est déterminé selon une évaluation actuarielle prenant en compte des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'accroissement des salaires et d'actualisation financière.

J. Imposition différée

Certains retraitements de consolidation apportés aux comptes sociaux des entités consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps, existant dans les comptes sociaux, peuvent conduire à des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé.

Dans les comptes consolidés, ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés calculés sur une base globale suivant la méthode du report variable. De même, les déficits fiscaux reportables font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

Les impôts différés actifs ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

K. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'exercice.

L. Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

M. Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers nécessitent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actif, passif, produits, charges et engagements.

Les données définitives peuvent éventuellement différer de ces estimations et hypothèses.

NOTE 2 - Informations par secteur d'activité et zones géographiques

L'activité du groupe CRIT est presque exclusivement réalisée en France.
La contribution des secteurs d'activités aux données financières consolidées est donnée ci-dessous.

2000 (en milliers de Francs)	Intérim	Aéroportuaire	Autres	Total
Chiffre d'affaires	1 906 810	206 841	244 285	2 357 936
Frais de personnel	1 674 366	145 709	144 746	1 964 821
Résultat d'exploitation	114 609	7 840	16 217	138 665
Effectifs permanents au 31 décembre	542	854	538	1 934
Effectifs intérimaires au 31 décembre	9 208			9 208

2000 (en milliers d'euros)	Intérim	Aéroportuaire	Autres	Total
Chiffre d'affaires	290 691	31 533	37 241	359 465
Frais de personnel	255 256	22 213	22 066	299 535
Résultat d'exploitation	17 472	1 195	2 472	21 139

1999 (en milliers de francs)	Intérim	Aéroportuaire	Autres	Total
Chiffre d'affaires	1 470 939	94 418	220 653	1 786 010
Frais de personnel	1 288 551	65 256	106 535	1 460 342
Résultat d'exploitation	82 467	8 656	16 111	107 234
Effectifs permanents au 31 décembre	356	572	486	1 414
Effectifs intérimaires au 31 décembre	7 120			7 120

1999 (en milliers d'euros)	Intérim	Aéroportuaire	Autres	Total
Chiffre d'affaires	224 243	14 394	33 638	272 275
Frais de personnel	196 433	9 948	16 242	222 628
Résultat d'exploitation	12 572	1 319	2 456	16 348

1998 (en milliers de francs)	Intérim	Autres	Total
Chiffre d'affaires	1 002 421	176 735	1 179 156
Frais de personnel	878 784	99 317	978 101
Résultat d'exploitation	49 855	12 621	62 476
Effectifs permanents au 31 décembre	297	512	809
Effectifs intérimaires au 31 décembre	4 890		4 890

1998 (en milliers d'euros)	Intérim	Autres	Total
Chiffre d'affaires	152 818	26 943	179 761
Frais de personnel	133 970	15 141	149 111
Résultat d'exploitation	7 601	1 924	9 525

Au 31 décembre 2000, l'effectif permanent était constitué de 325 cadres (1999 : 152, 1998 : 98) et de 1609 employés (1999 : 1262, 1998 : 711).

NOTE 3 - Immobilisations incorporelles et corporelles

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de fonds de commerce et d'écarts d'acquisitions, dont la variation au cours de l'exercice s'analyse de la manière suivante :

A. Fonds de commerce

	En milliers d'euros	En milliers de francs
Fonds de commerce au 31 décembre 1999	1 718	11 266
Acquisitions nettes de fonds de commerce	1 282	8 410
Amortissement de l'exercice	(523)	(3 428)
Fonds de commerce au 31 décembre 2000	2 477	16 248

Les investissements nets réalisés durant l'exercice 2000, soit 1 292 milliers d'euros, sont essentiellement constitués d'acquisitions des fonds de commerce CITYJET HANDLING pour un montant de 1 172 milliers d'euros, et ISS pour un montant de 150 milliers d'euros.

B . Ecarts d'acquisitions

Au 31 décembre 2000, les écarts d'acquisitions concernent les sociétés suivantes :

	En milliers d'euros	En milliers de francs
Ecarts d'acquisitions au 31 décembre 1998	-	-
GEH	4 682	30 708
Gestion Travail Intérim	994	6 526
Ecarts d'acquisitions au 31 décembre 1999	5 676	37 234
SOFIDESS	544	3 565
MAYDAY TT	1 780	11 677
Autres	29	190
Amortissement de l'exercice	(830)	(5 447)
Ecarts d'acquisitions au 31 décembre 2000	7 199	47 219

• Immobilisations corporelles

Les valeurs des immobilisations corporelles comprennent :

(En milliers de francs)	31/12/2000			31/12/1999	31/12/1998
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Terrains	3 343		3 343	3 532	3 532
Construction	11 830	(6 318)	5 512	4 851	5 364
Installations techniques, matériels et outillage industriels	110 823	(43 113)	67 710	64 278	308
Matériel informatique et matériel de bureau	13 775	(9 043)	4 732	6 476	7 350
Matériel de transport	1 110	(1 097)	13	144	22
Total	140 882	(59 571)	81 311	79 281	16 576

(En milliers d'euros)	31/12/2000		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains	510		510
Construction	1 803	(963)	840
Installations techniques, matériels et outillage industriels	16 895	(6 573)	10 322
Matériel informatique et matériel de bureau	2 100	(1 379)	721
Matériel de transport	169	(167)	2
Total	21 477	(9 082)	12 396

Les biens financés par des contrats de crédit-bail et inscrits à l'actif du bilan consolidé (note 1.C), figurent dans les catégories d'immobilisations décrites ci-dessus pour les montants suivants et correspondent principalement au matériel et outillage de l'activité aéroportuaire.

(En milliers de francs)	31/12/2000			31/12/1999	31/12/1998
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Terrains	2 881		2 881	2 881	2 881
Construction	8 119	(4 060)	4 059	4 262	4 665
Matériels et outillage	86 921	(29 246)	57 675	54 967	9
Total	97 921	(33 306)	64 615	62 110	7 355

(En milliers d'euros)	31/12/2000		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains	439		439
Construction	1 238	(619)	619
Matériels et outillage	13 251	(4 459)	8 792
Total	14 928	(5 077)	9 850

NOTE 4 - Valeurs d'exploitation

Les valeurs d'exploitation comprennent :

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Valeurs brutes						
<i>Activité de marchand de biens</i>						
Appartement			-	-	1 276	8 368
Local industriel	267	1 750	267	1 750	267	1 750
<i>Activité industrielle et de négoce</i>						
En-cours de production	219	1 436	86	568	33	219
Marchandises	1 345	8 820	960	6 295	841	5 514
Produits finis	119	778	119	778	5	30
	1 949	12 785	1 432	9 391	2 421	15 881
Provisions pour dépréciation						
<i>Activité de marchand de biens</i>						
Appartement			-	-	(199)	(1 308)
Marchandises	(166)	(1 088)	(191)	(1 253)		
	(166)	(1 088)	(191)	(1 253)	(199)	(1 308)
Total	1 783	11 697	1 241	8 138	2 222	14 573

NOTE 5 - Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés comprennent :

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Clients et comptes rattachés (1)	121 772	798 772	99 699	653 986	53 048	347 972
Provisions pour créances douteuses	(5 064)	(33 217)	(3 711)	(24 346)	(2 774)	(18 223)
Total	116 708	765 555	95 988	629 640	50 270	329 749

(1) Le poste clients et comptes rattachés comprend des effets remis à l'encaissement au 31 décembre 2000 mais présentant des dates d'échéances comprises entre le 1er et le 15 janvier 2001, pour un montant de 66 242 milliers de francs, soit 10 098 milliers d'euros (1999 : 71 370 milliers de francs soit 10 880 milliers d'euros ; 1998 : 52 603 milliers de francs soit 8 019 milliers d'euros) ainsi que des effets remis à l'escompte pour un montant de 3 422 milliers de francs, soit 522 milliers d'euros (1999 : 2 438 milliers de francs soit 372 milliers d'euros ; 1998 : néant).

NOTE 6 - Autres débiteurs à moins d'un an

Les autres débiteurs à moins d'un an comprennent :

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Taxe sur la valeur ajoutée	3 676	24 116	2 086	13 682	1 371	8 993
Avances au personnel	62	406	25	166	48	312
Charges constatées d'avances	761	4 995	471	3 091	164	1 073
Autres créances provisionnées	467	3 064	441	2 891	581	3 813
Autres débiteurs à moins d'un an	1 391	9 124	1 721	11 292	199	1 307
	6 358	41 705	4 744	31 122	2 363	15 498
Provisions sur autres créances	(467)	(3 064)	(441)	(2 891)	(582)	(3 813)
Total	5 891	38 641	4 303	28 231	1 781	11 685

NOTE 7 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV de trésorerie.

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

NOTE 8 - Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme sont constituées des éléments suivants :

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	6 346	41 629	5 204	34 135	942	6 182
Participation des salariés	3 074	20 162	2 412	15 821	1 435	9 411
Emprunts sur crédit-baux capitalisés	5 804	38 069	6 368	41 774		
Emprunts et dettes financières diverses	683	4 484			30	197
<i>Sous total Partie à plus d'un an</i>	15 907	104 346	13 984	91 730	2 407	15 790
Partie à moins d'un an des dettes financières à long terme	2 187	14 347	2 048	13 431	914	5 993
Total	18 095	118 693	16 032	105 161	3 321	21 783

Les échéances des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit au 31 décembre 2000 sont les suivantes :

	En milliers d'euros	En milliers de francs
2002	1 177	11 658
2003	1 729	11 339
2004	1 510	9 905
2005	1 132	7 426
2006 et au-delà	198	1 301
Total	6 346	41 629

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont soumis à des intérêts à taux fixes à hauteur de 45 476 milliers de francs, et à des intérêts à taux variables à hauteur de 9 650 milliers de francs. Le taux moyen pondéré s'appliquant aux emprunts à taux fixes est de 5,42%. Les taux variables s'appliquant aux emprunts à taux variables sont indexés sur l'EURIBOR à 3 mois et incluent des marges allant de 1 à 1,50 point.

NOTE 9 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent :

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Provisions pour litiges	983	6 450	1 517	9 953	1 118	7 332
Provisions pour engagements de retraites (1)	763	5 002	724	4 746	522	3 427
Autres provisions pour risques et charges	772	5 064	115	753	3	17
Total	2 518	16 516	2 356	15 452	1 643	10 776

(1) Les salariés du groupe perçoivent, à l'occasion de leur départ à la retraite, une indemnité calculée conformément aux prescriptions des conventions collectives applicables aux différentes sociétés.

Le chiffrage des engagements contractés à ce titre par le groupe envers ses salariés a été effectué sur la base d'une évaluation actuarielle portant sur les effectifs présents au 31 décembre 2000, et intégrant les éléments suivants :

- une hypothèse de départ à la retraite à un âge compris entre 61 et 63 ans, en fonction de la date de naissance des salariés ;
- des probabilités de départ avant l'âge de la retraite issues des statistiques du groupe ;
- des hypothèses de mortalité fondées sur la table INSEE 92-94 ;
- des estimations d'évolution des salaires jusqu'au départ à la retraite ;
- un taux d'actualisation financière de 5%.

NOTE 10 - Dettes fiscales et sociales

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Taxe sur valeur ajoutée	27 600	181 043	23 982	157 313	12 380	81 205
Organismes sociaux	22 434	147 159	17 824	116 917	9 078	59 546
Personnel	22 744	149 191	20 889	137 025	11 138	73 060
Etat et autres collectivités publiques	7 088	46 497	5 193	34 065	4 399	28 853
Total	79 866	523 889	67 888	445 320	36 994	242 664

NOTE 11 - Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes s'analysent comme suit :

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Sous-traitance	(1 788)	(11 726)	(1 834)	(12 030)	(1 429)	(9 371)
Primes d'assurances	(2 053)	(13 465)	(1 644)	(10 787)	(1 354)	(8 881)
Indemnité de transport, déplacements	(1 907)	(12 507)	(1 598)	(10 480)	(1 403)	(9 201)
Charges de location immobilière, mobilière et de copropriété	(4 891)	(32 080)	(4 909)	(32 204)	(2 438)	(15 992)
Honoraires et commissions	(2 222)	(14 573)	(2 224)	(14 590)	(1 088)	(7 136)
Autres	(5 900)	(38 700)	(3 656)	(23 974)	(1 970)	(12 932)
Total	(18 759)	(123 052)	(15 865)	(104 065)	(9 682)	(63 513)

NOTE 12 - Résultat financier

Le résultat financier est constitué des éléments suivants :

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Frais financiers sur participation des salariés	(398)	(2 609)	(249)	(1 630)	(175)	(1 154)
Frais financiers sur emprunts et sur découverts bancaires	(813)	(5 336)	(462)	(3 033)	(92)	(603)
Produits financiers perçus	309	2 029	264	1 730	65	428
Gains et (Pertes) de change nets	2	13	-	-	(5)	(32)
Autres	84	552	-	(3)	9	56
Total	(816)	(5 350)	(448)	(2 936)	(198)	(1 305)

NOTE 13 - Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels comprennent les éléments suivants :

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Plus / (moins) values sur cessions d'actifs immobilisés	20	130	(289)	(1 894)	(36)	(235)
Dotation nette aux provisions pour risques et charges exceptionnels	(484)	(3 176)	(175)	(1 151)	(167)	(1 095)
Autres	(641)	(4 204)	21	136	71	463
Total	(1 105)	(7 250)	(93)	(607)	(133)	(867)

NOTE 14 - Impôts sur les résultats

Sur la base des principes en note 1.I ci-dessus, la charge nette d'impôts sur les résultats s'analyse comme suit :

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Impôts courants						
- impôts sur les sociétés ⁽¹⁾	(6 032)	(39 565)	(5 448)	(35 736)	(3 264)	(21 412)
- contribution de 10%	(653)	(4 286)	(545)	(3 573)	(327)	(2 141)
- contribution de 15% puis 10% (1999)			(545)	(3 573)	(490)	(3 212)
- contribution sociale sur les bénéfiques (CSB) 3,30%	(189)	(1 237)				
Impôts différés nets						
- impôts sur les sociétés	0	1	273	1 788	195	1 280
- contribution de 10% puis 6% (2001) puis 3% (2002)			27	179	20	128
- contribution de 10% (1998) puis 0% (1999-2000)					(7)	(49)
- contribution sociale sur les bénéfiques (CSB) 3,30%			9	59		
Total	(6 873)	(45 087)	(6 228)	(40 856)	(3 873)	(25 406)

(1) Déduction faite des éventuels crédits d'impôts

L'écart entre le taux d'impôt sur les bénéfices en France (33,33%) et le taux effectif de l'impôt dans les comptes consolidés du groupe CRIT s'explique essentiellement par les éléments suivants :

	2000	1999	1998
Taux théorique d'impôt sur les bénéfices	33,33%	33,33%	33,33%
Contributions exceptionnelles et CSB	4,71%	5,92%	9,21%
Imputation de crédit d'impôt	(2,40%)		
Différences permanentes non imposables et autres	2,83%	2,42%	0,77%
Taux effectif d'impôt sur les bénéfices	38,47%	41,67%	43,31%

NOTE 15 - Litige latent

Le litige survenu en 1999 avec un intermédiaire financier n'a connu aucune évolution notable.
Le groupe CRIT bénéficie d'une garantie qui permet de dire que ce litige n'aura aucune conséquence sur les résultats futurs du groupe.

NOTE 16 - Meilleures rémunérations

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Montant global des 10 meilleures rémunérations allouées dans le groupe durant l'exercice	1 024	6 720	1 009	6 622	933	6 121

Aucune avance ou crédit n'a été allouée aux dirigeants du groupe.

NOTE 17 - Engagements financiers

a) Engagements donnés :

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Cautions	11 265	73 894	1 011	6 631	1 477	9 690

b) Engagements reçus :

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Cautions SOCAMETT	18 439	120 952	12 003	78 735	9 177	60 196
Cautions Banque BRETAGNE	652	4 277				
Garantie de Passif	640	4 200				

NOTE 18 - Liste des sociétés consolidées

Société	% d'intérêt			Méthode de consolidation
	2000	1999	1998	
GROUPE CRIT (Saint-Ouen) N°SIREN : 622 045 383	-	-	-	Intégration globale
CRIT INTERIM S.A. (Saint-Ouen) N°SIREN : 303 409 247	98,90	98,90	98,90	Intégration globale
C'CLEAN (Saint-Ouen) N°SIREN : 552 118 101	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
CRIT CENTER (Saint-Ouen) N°SIREN : 652 016 270	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
RUSH (Saint-Ouen) N°SIREN : 692 039 183	97,90	97,90	97,90	Intégration globale
LES VOLANTS (Saint-Ouen) N°SIREN : 301 938 817	98,08	98,08	98,08	Intégration globale
HILLARY (Saint-Ouen) N°SIREN : 304 668 510	99,50	99,50	99,50	Intégration globale
E.C.M. (Saint-Ouen) N°SIREN : 732 050 034	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
CRIT SECURITE LES BERGERS (Paris) N°SIREN : 732 050 042	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
MASER (Saint-Ouen) N°SIREN : 732 050 026	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
LES COMPAGNONS (Paris) N°SIREN : 309 979 631	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
COMPUTER ASSISTANCE (Saint-Ouen) N°SIREN : 732 050 018	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
LEBREC (Saint-Ouen) N°SIREN : 572 181 097	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
AB INTERIM (Saint-Ouen) N°SIREN : 642 009 583	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
R.H.F. (Saint-Ouen) N°SIREN : 343 185 062	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
ATIAC (Rouen) N°SIREN : 690 500 871	50,00	50,00	50,00	Intégration globale
KO PROTECTION (Paris) N°SIREN : 399 370 386	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
SCI RIGAUD PREMILHAT (Bois Rigaud) N°SIREN : 312 086 390	90,00	90,00	90,00	Intégration globale
SCI RUITZ LES MEURETS (Barlin) N°SIREN : 310 728 258	90,00	90,00	90,00	Intégration globale
ARIANE COURSE (Saint-Ouen) N°SIREN : 334 077 138	95,00	95,00	95,00	Intégration globale

Société	% d'intérêt			Méthode de consolidation
	2000	1999	1998	
OTESSA (Boulogne Billancourt) N°SIREN : 340 178 136	99,00	99,00	-	Intégration globale
GESTION TRAVAIL INTERIM (Méru) N°SIREN : 334 958 543	96,13	96,13	-	Intégration globale
GALITE DIFFUSION (Villeneuve la Garenne) N°SIREN : 324 206 101	95,00	95,00	-	Intégration globale
GROUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France) N°SIREN : 401 144 274	99,76	99,76	-	Intégration globale
EUROPE HANDLING (Tremblay en France) N°SIREN : 395 294 358	99,66	99,66	-	Intégration globale
EUROPE HANDLING ROISSY (Tremblay en France) N°SIREN : 401 300 983	99,52	99,52	-	Intégration globale
EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France) N°SIREN : 404 398 281	99,52	99,52	-	Intégration globale
AERO HANDLING (Tremblay en France) N°SIREN : 398 776 799	99,42	99,42	-	Intégration globale
ASSISTANCE MATERIEL AVION (Tremblay en France) N°SIREN : 410 080 600	99,52	99,52	-	Intégration globale
AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France) N°SIREN : 411 545 080	99,52	99,52	-	Intégration globale
INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN (Tremblay en France) N°SIREN : 409 514 791	99,52	99,52	-	Intégration globale
CRIT ITALIA	99,00	-	-	Intégration globale
CRIT INTERIM SUISSE (Genève)	93,95	-	-	Intégration globale
CITYJET HANDLING (Irlande)	51,00	-	-	Intégration globale
MAYDAY TT (Paris) N°SIREN : 344 027 180	98,89	-	-	Intégration globale
MAYDAY PAO (Paris) N°SIREN : 383 830 239	96,74	-	-	Intégration globale
MARINE (Paris) N°SIREN : 313 333 474	100,00	-	-	Intégration globale
EFFIKA (Brest) N°SIREN : 353 761 455	98,80	-	-	Intégration globale
SOFIDESS (Brest) N°SIREN : 403 735 996	98,90	-	-	Intégration globale

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES

135, boulevard Haussmann
75008 Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT

Membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

(Exercice clos le 31 décembre 2000)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Groupe Crit

Société Anonyme au capital de € 4 050 000

152 bis, avenue Gabriel Péri

93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Crit établis en francs, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

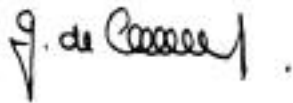
Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, et donc à partir de cet exercice conformément au règlement C.R.C. n° 99-02, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 19 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers



Christian Martin

Groupe CRIT

BILAN AU 31 DECEMBRE 2000, 1999 et 1998 (en milliers de francs)

BILAN ACTIF

Notes	2000			1999			1998
	Brut	Amort Dépréc.	Net	Brut	Amort. Dépréc.	Net	Net
• Immobilisations incorporelles 3-4	7 372	6 548	824	6 093	5 720	373	333
• Immobilisations corporelles 3-4	8 005	3 372	4 633	7 490	3 220	4 270	3 922
• Immobilisations financières 3-5	60 522	5 070	55 452	53 603	5 075	48 528	11 128
Total actif immobilisé	75 899	14 990	60 909	67 186	14 015	53 171	15 383
• Stocks 6-5	1 750		1 750	1 750		1 750	8 810
• Clients et comptes rattachés 7	21 512	42	21 470	53	42	11	4 753
• Autres actifs 8	17 520	411	17 109	45 298	395	44 903	11 521
• Disponibilités	23 657		23 657	12 991		12 991	10 307
Total actif circulant	64 439	453	63 986	60 092	437	59 655	35 391
Total de l'actif	140 338	15 443	124 895	127 278	14 452	112 826	50 774

BILAN PASSIF

Notes	2000	1999	1998
• Capital 9	22 500	22 500	22 500
• Réserves	12 712	8 666	4 352
• Ecart de réévaluation			
• Résultat de l'exercice	26 834	13 046	10 839
• Provisions réglementées			
Total capitaux propres	62 046	44 212	37 691
• Provisions pour risques et charges 5	150	156	338
Total provisions risques et charges	150	156	338
• Emprunts et dettes financières 10	35 397	42 068	1 181
• Fournisseurs et comptes rattachés	7 428	6 620	2 747
• Dettes fiscales et sociales 11	13 166	15 393	8 227
• Autres dettes	6 708	4 377	590
Total dettes	62 699	68 458	12 745
Total du passif	124 895	112 826	50 774

Groupe CRIT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2000, 1999 et 1998 *(en milliers de francs)*

	Notes	2000	1999	1998
• Chiffre d'affaires	13	39 609	30 725	20 263
• Reprise de provisions		56	1 519	102
• Autres produits		245	165	435
Produits d'exploitation		39 910	32 409	20 800
• Variation de stock de marchandises			(8 368)	
• Achats consommés				(22)
• Autres charges externes		(13 792)	(16 154)	(11 331)
• Impôts et taxes		(709)	(875)	(813)
• Salaires et traitements	14	(3 265)	(2 943)	(2 316)
• Charges sociales		(1 377)	(1 315)	(989)
• Dotation aux amortissements		(1 068)	(495)	(570)
• Dotation aux provisions		(50)		(42)
• Autres charges		(98)	(147)	(116)
Charges d'exploitation		(20 359)	(30 297)	(16 198)
Résultat d'exploitation		19 551	2 112	4 602
• Quote-part sur opérations faites en commun				26
Résultat financier	15	16 050	12 346	8 498
Résultat exceptionnel	16	(108)	(271)	(185)
Bénéfice avant impôt		35 493	14 187	12 941
• Impôt sur les bénéfices		(8 658)	(1 141)	(2 102)
Résultat net		26 834	13 046	10 839

Groupe CRIT
TABLEAU DE FINANCEMENT (*en milliers de francs*)

	2000	1999	1998
Résultat net de l'exercice	26 834	13 046	10 839
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 068	495	570
Dotation nette de provisions pour risques et charges	9	(1 519)	(37)
(Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations corporelles			
(Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations financières	(5)		(46)
Marge brute d'autofinancement	27 906	12 022	11 326
Augmentation / (réduction) des valeurs de l'exploitation		8 368	
(Augmentation) / réduction des créances clients et comptes rattachés	(21 459)	4 742	(580)
Augmentation / (réduction) des autres débiteurs	27 779	(33 415)	4 398
(Augmentation) / réduction des dettes fournisseurs et comptes rattachés	808	3 873	1 254
Augmentation / (réduction) des dettes fiscales et sociales	(2 228)	7 166	153
(Augmentation) / réduction des autres passifs à court terme	2 332	3 786	(44)
Flux liés aux opérations d'exploitation	35 138	6 542	16 506
Dividendes	(9 000)	(6 525)	(5 040)
Remboursement net des prêts et créances à plus d'un an			
Augmentation / (réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an	(6 709)	41 324	(513)
Flux liés aux opérations financières	(15 709)	34 799	(5 553)
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(1 883)	(850)	(650)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles			
Variation des autres immobilisations financières	(6 919)	(37 370)	(4 519)
Flux liés aux opérations d'investissements	(8 802)	(38 220)	(5 169)
Variation de la trésorerie	10 627	3 121	5 784
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	12 890	9 769	3 985
Variation de la trésorerie	10 627	3 121	5 784
Trésorerie au 31 décembre	23 517	12 890	9 769

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
pour les exercices clos au 31 décembre 2000 - 1999 et 1998

NOTE 1. Principes et méthodes comptables

A. Applications des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

B. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

L : Linéaire - D : Dégressif

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
Constructions	20	L
Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
Installations générales, agencements et aménagements	10	L
Matériel de transport	5	L
Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
Mobilier	5	L

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

D. Participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est calculée à partir des capitaux propres corrigés de chaque filiale et tient compte des perspectives d'avenir.

E. Stocks

Les stocks concernent l'activité marchand de bien.

Ils sont valorisés au prix de revient réel d'acquisition. Une provision est constatée s'il existe un écart entre la valeur probable de réalisation et la valeur brute.

F. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

G. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

H. Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

I. Intégration fiscale

En tant que société tête de groupe, Groupe CRIT est seule redevable de l'impôt sur les résultats, du précompte, de l'imposition forfaitaire annuelle, en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats ou l'économie éventuelle liée à l'intégration fiscale est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

NOTE 2. Evènements de l'exercice

Acquisition des parts de la société Cityjet Handling ainsi que de la société Marine.

NOTE 3. Etat de l'actif immobilisé

Groupe CRIT

INFORMATIONS RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN *(en milliers de francs)*

Bruts	1998	Acqui- sitions	Cessions	1999	Acqui- sitions	Cessions	2000
• Droits audiovisuels	5 100			5 100			5 100
• Licences	558	320		878	1 279		2 157
• Droit au bail	115			115			115
Immobilisations Incorporelles	5 773	320		6 093	1 279		7 372
• Terrains	3 011			3 011			3 011
• Constructions	1 179			1 179			1 179
• Installations techniques	165			165			165
• Installations générales	1 819	505		2 324	604		2 928
• Matériel de transport	90			90		89	1
• Matériel de Bureau, informatique, mobilier	696	25		721			721
Immobilisations Corporelles	6 960	530		7 490	604	89	8 005
• Titres de participation	15 506	37 400		52 906	7 093	5	59 994
• Prêts	677			677		169	508
• Dépôts et cautionnements	50		30	20			20
Immobilisations Financières	16 233	37 400	30	53 603	7 093	174	60 522
Total Général	28 966	38 250	30	67 186	8 976	263	75 899

NOTE 4. Etat des amortissements

Amortissements	1998	Dotations	Reprises	1999	Dotations	Reprises	2000
• Licence	340	280		620	828		1 448
Immobilisations Incorporelles	340	280		620	828		1 448
• Terrains							
• Constructions	830	42		872	42		914
• Installations techniques	148	6		154	7		161
• Installations générales	1 370	111		1 481	174		1 655
• Matériel de transport	89			89		89	
• Matériel de Bureau, informatique, mobilier	601	23		624	18		642
Immobilisations Corporelles	3 038	182		3 220	241	89	3 372
Total Général	3 378	462		3 840	1 069	89	4 820

NOTE 5. Etat des provisions

Provisions	1998	Dotations	Reprises	1999	Dotations	Reprises	2000
• Amortissements dérogatoires							
Total provisions réglementées							
• Provision pour litiges Prud'hommes							
• Provision pour litiges clients	100			100	50		150
• Provision pour litiges fournisseurs	6			6		6	
• Provision situation nette négative filiales	232		181	51		51	
Total provisions risques et charges	338		181	157	50	57	150
• Provision dépréciation droits audiovisuels	5 100			5 100			5 100
• Provision dépréciation titres participations	5 075			5 075		5	5 070
• Provision dépréciation prêts	30		30				
• Provision dépréciation stocks	1 308		1 308				
• Provision dépréciation comptes clients	42			42			42
• Provision dépréciation comptes courants filiales	395	3	3	395	16		411
• Provision dépréciation autres débiteurs							
Total provisions pour dépréciation	11 950	3	1 341	10 612	16	5	10 623
Total général	12 288	3	1 522	10 769	66	62	10 773

NOTE 6. Stocks

	2000	1999	1998
Appartement			8 368
Local industriel	1 750	1 750	1 750
Total valeur brute	1 750	1 750	10 118
Provision pour dépréciation			1 308
Total valeur nette	1 750	1 750	8 810

NOTE 7. Clients et comptes rattachés

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.

NOTE 8. Autres actifs

	2000	1999	1998
Fournisseurs débiteurs	46		
TVA	1 273	1 520	583
Comptes courants intégration fiscale	699	14 698	5 492
Comptes courants filiales	15 196	20 332	5 458
Charges constatées d'avance	184	188	145
Charges à répartir			33
Autres	122	8 560	205
Total	17 520	45 298	11 916

Ces créances sont à moins d'un an d'échéance excepté les comptes courants Atiac et SCI Ruitz Les Meurets qui font l'objet d'une dépréciation totale (411 KF).

NOTE 9. Capitaux propres

- Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur Nominale
	à la clôture exercice	création dim.valeur nominale	création incorporation réserves	
• Actions ordinaires	2 250 000			10

- Capitaux propres

	31/12/98	Augm. Capital	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/99	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/00
• Capital	22 500				22 500			22 500
• Réserve légale	2 250				2 250			2 250
• Ecart de réévaluation								
• Réserve réglementée								
• Autres réserves	2 102			4 314	6 416		4 046	10 462
• Provisions réglementées								
Capitaux propres hors résultat de l'exercice	26 852			4 314	31 166		4 046	35 212
• Résultat de l'exercice	10 839			(10 839)	13 046		(13 046)	26 834
• Dividendes				6 525			9 000	
Total	37 691				44 212			62 046

NOTE 10. Dettes financières

	2000	1999	1998
• Emprunts auprès des établissements de crédit	31 806	38 694	51
• Cautionnement reçu	4	4	4
• Découverts bancaires			487
• Participation des salariés	536	542	634
• Comptes courants du groupe et associés	3 051	2 828	5
Total des dettes financières	35 397	42 068	1 181

Les emprunts sont à taux fixe.

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :

	2000	1999	1998
• Partie à court terme	10 762	10 423	1 181
• Partie à long terme	24 635	31 645	
Total des dettes financières	35 397	42 068	1 181

NOTE 11. Dettes fiscales et sociales

	2000	1999	1998
• Personnel	369	371	261
• Organismes sociaux	629	600	484
• Impôts sur les bénéfices	7 973	13 879	6 392
• T.V.A.	3 505		842
• Autres charges fiscales	690	543	248
Total des dettes fiscales et sociales	13 166	15 393	8 227

NOTE 12. Soldes et opérations groupe

Les soldes et mouvements avec les sociétés liées sont les suivants :

	2000	1999	1998
Actif			
Clients	21 461		4 739
Comptes courants	15 196	20 332	10 950
Passif			
Client créditeurs		489	
Fournisseurs	1 224	376	509
Comptes courants	2 761	2 730	
Produits			
Chiffre d'affaires	39 541	21 864	19 947
Intérêts	1 271	647	212
Dividendes	14 620	11 303	8 139
Charges			
Autres charges externes	2 584	2 197	3 927
Intérêts	179	24	3

RENSEIGNEMENTS DIVERS

NOTE 13. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation des frais de gestion auprès des filiales.

NOTE 14. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif en 2000 est de 5 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction n'est pas fournie, cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

NOTE 15. Résultat financier

	2000	1 999	1 998
• Dépréciation comptes courants	(16)	(3)	(5)
• Dépréciation Titres			(4 000)
• Dépréciation prêts			
• Dépréciation autres débiteurs			
• Intérêts sur emprunts	(1 595)	(874)	(1)
• Intérêts sur participations			(4)
• Intérêts sur découverts	(89)	(8)	(4)
• Intérêts sur comptes courants (net)	1 093	624	209
• Reprise provision dépréciations comptes courants	5	3	4 082
• Dividendes	14 620	11 303	8 139
• Produits sur placements	2 029	1 294	81
• Gains de change	3	6	1
• Autres		1	
Net	16 050	12 346	8 498

NOTE 16. Résultat exceptionnel

	2000	1 999	1 998
• Plus ou moins values cessions d'immobilisations	(5)		45
• Pénalités sur droits enregistrement et contrôle fiscal	(93)	(266)	(229)
• Dons	(6)		
• Autres	(4)	(5)	(1)
Net	(108)	(271)	(185)

NOTE 17. Charges à répartir sur plusieurs exercices

	31/12/98	augmen- tation	dotation	31/12/99	augmen- tation	dotation	31/12/00
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	33		33				

NOTE 18. Détail des charges à payer

	31/12/00	31/12/99	31/12/98
• Intérêts courus sur participation des salariés	286	289	338
• Fournisseurs factures non parvenues	4 491	4 276	835
• Dettes provisionnées congés payés et salaires	166	262	74
• Etat impôts et taxes à payer	730	649	248
• Assurance à payer	1 528	1 497	578
• Intérêts courus sur emprunts	20	24	
• Banque intérêts courus à payer	140	101	51
Total	7 361	7 098	2 124

NOTE 19. Détail des produits à recevoir

	31/12/00	31/12/99	31/12/98
• Etat dégrèvement TP à recevoir		42	
• Produit vente appartement à recevoir		8 500	
• Fournisseurs avoirs à recevoir	46		4
• Assurance à recevoir			193
Total	46	8 542	197

NOTE 20. Nature des charges constatées d'avance

	31/12/00	31/12/99	31/12/98
• Exploitation	184	188	145
Total	184	188	145

NOTE 21. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

2000	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
• Résultat courant	35 601	8 697	26 904
• Résultat exceptionnel	(108)	(39)	(69)
Résultat comptable	35 493	8 658	26 835

1999			
• Résultat courant	14 458	1 249	13 209
• Résultat exceptionnel	(271)	(108)	(163)
Résultat comptable	14 187	1 141	13 046

1998			
• Résultat courant	13 126	2 083	11 042
• Résultat exceptionnel	(185)	19	(204)
Résultat comptable	12 941	2 102	10 838

NOTE 22. Engagements hors bilan

	31/12/00	31/12/99	31/12/98
• Provision indemnités de départ à la retraite	121	123	31
• Engagements donnés sur emprunts	45 190	3 190	8 190
• Autres engagements donnés	1 500	1 500	1 500
• Engagement SOCAMETT			

NOTE 23. Fiscalité latente

Il n'existe pas de montant significatif à cet égard.

NOTE 24. Litige latent

Il existe un litige avec un intermédiaire financier. Le GROUPE CRIT bénéficie d'une garantie qui permet de dire que ce litige n'aura aucune conséquence sur le résultat du groupe.

NOTE 25. Tableau des filiales et participations (en milliers de francs)

	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-Part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avais donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales :										
CRIT INTERIM	10 000	127 421	98,90	5 807	5 807			1 193 199	36 039	8 901
LEBREC	1 000	(762)	95,00	1	1	500	1 440	2 048	21	
CRIT CENTER	350	5 419	95,00	556	556			37 728	938	472
CRIT SECURITE	400	725	95,00	1 218	1 218			35 476	(427)	446
KO PROTECTION	50	1 439	95,00	47	47			0	2 107	
E.C.M	200	3 390	99,00	198	198			31 825	1 125	198
MASER	1 000	4 621	99,00	198	198		1 500	113 869	1 223	495
COMPUTER	200	613	95,00	22	22			15 620	269	162
HILLARY	50	491	99,90	4 995	0			5 261	592	
RUSH	500	358	97,90	490	490			5 754	43	352
LES COMPAGNONS	300	26 244	95,00	285	285		1 750	380 780	10 494	1 898
C'CLEAN	200	1 173	99,00	470	470			25	(4)	460
R.H.F	50	2 244	95,00	48	48			17 725	995	760
AB INTERIM (*)	150	9 029	95,00	N/S	N/S	4 000		175 928	5 588	475
ARIANE COURSES	50	1 265	95,00	926	926			1 404	232	
OTESA	50	3 485	99,00	2 475	2 475	300		10 705	547	
GRUPE EUROPE HANDLING	500	3 248	99,76	31 567	31 567	8 808		38 095	(748)	
CRIT ITALIA	3 358	(113)	99,00	3 358	3 358			0	(113)	
MARINE	50	303	100,00	293	293			374	33	
CITYJET HANDLING	8 000	0	84,96	6 800	6 800	1 000		1 842	0	

(*) Valeur comptable brute et nette des titres : 3 francs
N/S : Non Significant

Tableau des filiales et participations (en milliers de francs)

	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-Part du capital détenue (en%)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avais donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Détenions indirectes :										
LES VOLANTS	2 100	5 987	98,08					72 884	3 597	
GESTION TRAVAIL INTERIM	1 100	4 514	96,13					123 266	1 295	
CRIT INTERIM SUISSE	825	(604)	93,95					3 584	(604)	
GALITE DIFFUSION	750	1 593	94,92					12 109	927	
EUROPE HANDLING	1 000	(262)	99,66					74 456	(286)	
EUROPE HANDLING ROISSY	1 000	2 725	99,52					71 428	2 539	
EUROPE HANDLING MAINTENANCE	250	368	99,52					12 270	(9)	
AERO HANDLING	250	(232)	99,42					3 452	(687)	
ASSISTANCE MATERIEL AVION	250	(670)	99,52					5 214	(23)	
AIRLINES GROUND SERVICES	250	(3 987)	99,52					47 872	(1 439)	
IFIMA	250	(48)	99,52					8 124	74	
MAYDAY TT	1 500	9 358	98,89					32 335	2 207	
MAYDAY PAO	50	138	96,74					30	(20)	
EFFIKA	500	4 047	98,80					36 512	926	
SOFIDESS	1 309	1 019	98,90					0	123	
Autres participations :										
ATIAC (**)	150	(883)	50,00	75	0			0	(8)	
SCI BOIS RIGAUULT	100		90,00	76	76			69	175	
SCI RUIJITZ LES MEURETS (**)	100		90,00	90	90			(0)	(4)	

(**) Avances provisionnées à 100 %
NS : Non Significant

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES

135, boulevard Haussmann
75008 Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT

Membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 Paris

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Exercice clos le 31 décembre 2000)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Groupe CRIT

Société Anonyme au capital de €. 4 050 000
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint-Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe CRIT, établis en francs, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

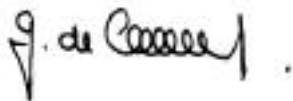
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 19 Avril 2001

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers



Christian Martin

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES

135, boulevard Haussmann
75008 Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT

Membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 Paris

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

(Exercice clos le 31 décembre 2000)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Groupe CRIT

Société Anonyme au capital de € 4 050 000
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint-Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Crit Intérim

Personnes concernées : Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui, Madame Karine Guedj, Madame Yvonne Guedj

Votre société a accordé sa caution à Crit Intérim à hauteur d'une somme en principal de 1.440.000 francs pour une durée de 5 ans au titre du prêt consenti par la BPC à cette société. Le prêt et la garantie expirent le 1^{er} décembre 2001.

Avec la société Les Compagnons

Personne concernée : Monsieur Claude Guedj

Votre société a accordé sa caution à la société Les Compagnons à hauteur d'une somme en principal de 1.750.000 francs pour une durée de 5 ans au titre du prêt consenti par la BPC à cette société. Le prêt et la garantie expirent le 1^{er} décembre 2001.

Avec la société Maser

Personne concernée : Monsieur Claude Guedj

Votre société a accordé sa caution à la société Maser à hauteur de 1.500.000 francs pour une durée illimitée au profit du Crédit Lyonnais.

Avec la société Maser

Personne concernée : Monsieur Claude Guedj

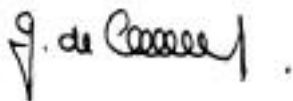
Votre société loue à la S.A.R.L. Maser des locaux situés route de l'Etang à Bois le Roi (77590). Le produit de l'exercice s'est élevé à 600.000 francs.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 19 avril 2001

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris**

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Coopers & Lybrand Audit

Membre de PricewaterhouseCoopers



Christian Martin

CHAPITRE 5. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.1 Renseignements concernant les Administrateurs et la Direction

Conseil d'Administration

Claude GUEDJ, Président (nommé le 30 juillet 1969), renouvelé le 21 juin 1996 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Yvonne GUEDJ, (nommée le 30 juillet 1969), renouvelée le 21 juin 1996 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Karine GUEDJ, (nommée le 18 juillet 1984), renouvelée le 21 juin 1996 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Nathalie JAOUI, (nommée le 5 novembre 1992), renouvelée le 30 juin 1998 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Principaux mandats

Claude GUEDJ

Président-Directeur Général :
LEBREC
GROUPE EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
EUROPE HANDLING
AIRLINES GROUND SERVICES

Gérant :
RHF
C'CLEAN
ECM
COMPUTER ASSISTANCE
HILLARY
OTESSA

Administrateur :
CRIT INTERIM
LES VOLANTS
ASSISTANCE MATERIEL AVION
I.F.M.A
AERO HANDLING
EUROPE HANDLING MAINTENANCE

Représentant :
CRIT CENTER au Conseil d'Administration de GALITE DIFFUSION
CRIT INTERIM au Conseil d'Administration de G.T.I
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE
SOFIDESS au Conseil d'Administration de EFFIKA

Yvonne GUEDJ

Administrateur :
LES VOLANTS
CRIT INTERIM
LEBREC

Karine GUEDJ

Gérant :
RUSH
ARIANE COURSES

Administrateur :
EFFIKA
MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE

Représentant :
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de CRIT INTERIM
CRIT INTERIM au Conseil d'Administration de LES VOLANTS
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de GROUPE EUROPE HANDLING
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de EUROPE HANDLING ROISSY
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de EUROPE HANDLING
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de AIRLINES GROUND SERVICES
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de ASSISTANCE MATERIEL AVION
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de I.F.M.A
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de AERO HANDLING
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de E.H.M

Nathalie JAOUJ

Président-Directeur Général :
CRIT INTERIM
LES VOLANTS
ASSISTANCE MATERIEL AVION
I.F.M.A
AERO HANDLING
EUROPE HANDLING MAINTENANCE

Gérant :
LES COMPAGNONS
AB INTERIM

Administrateur :
CRIT CENTER
GALITE DIFFUSION
GROUPE EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING
G.T.I

Représentant :
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de LEBREC
Groupe EUROPE HANDLING au Conseil d'Administration de EHR et AGS
CRIT INTERIM au Conseil d'Administration de EFFIKA
CRIT INTERIM au Conseil d'Administration de MAYDAY T.T.

5.2 Equipe de direction

Claude GUEDJ
Pascal SAPEDE
Alain DANESE
Jean-Paul BOCQUIN
Noëlle BELLONE
Mounir KHABLACHI
Jacques DESPREES
Karine GUEDJ
Evelyne LEBLOND
Nathalie JAOUJ

Président Directeur Général
Responsable commercial Travail Temporaire
Responsable Activités Industrielles
Responsable Activité Négoce
Responsable Formation
Responsable Activités Aéroportuaires
Responsable Affaires Comptables
Responsable Communication
Responsable Personnel et Juridique
Responsable Administratif et Financier
Responsable de la Communication Financière

5.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes versées à l'équipe de direction dont la composition est détaillée au § 5.2 ci-dessus se sont élevées au titre de l'exercice 1998 à 4 727 939 francs et 5 352 000 francs pour l'exercice 1999 et à 5 266 199 francs pour l'exercice 2000.

Il n'a pas été payé de jetons de présence.

Il n'existe aucune option permettant aux dirigeants ou aux salariés d'acquérir des actions de CRIT.

En dehors des conventions spéciales mentionnées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes figurant au chapitre 4, il n'existe aucune convention spéciale nouvelle signée depuis le 31 décembre 1997.

Il n'existe aucun prêt et garantie accordé ou constitué en faveur des organes d'administration.

CHAPITRE 6. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2001

Chers Actionnaires,

Conformément à la Loi et aux Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de vous rendre compte de l'activité de votre Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2000 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et méthodes comptables que l'année précédente.

Nous commenterons les comptes de l'exercice 2000 en abordant successivement :

- Les comptes consolidés du groupe,
- Les comptes sociaux de la Société Groupe CRIT,
- L'activité des filiales par pôles,
- Les perspectives pour l'exercice 2001,
- L'évolution du titre Groupe CRIT,
- Les informations juridiques.

Nous vous soumettrons également l'adoption d'un nouveau programme de rachat par votre Société de ses propres titres en application des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce (articles 217-2 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966).

Les comptes consolidés du groupe

Les Chiffres Clés

	2000 (en MF)	2000 (en M€)	1999 (en MF)	1999 (en M€)
Chiffre d'affaires	2 357,93	359,46	1 786,01	272,27
Résultat d'exploitation	138,66	21,13	107,23	16,35
Résultat financier	(5,35)	(0,81)	(2,94)	(0,45)
Résultat courant	133,31	20,32	104,30	15,90
Résultat net part du groupe	70,56	10,76	56,01	8,54
Effectifs	11 142	11 142	8 482	8 482

Compte de résultat

Conformément aux prévisions annoncées, le groupe réalise au titre de l'exercice 2000 un chiffre d'affaires de 2,36 milliards de francs (359,46 millions d'euros), en progression de 32% par rapport à l'année précédente.

Entre 1998 et 2000, le chiffre d'affaires a très précisément doublé.

L'année écoulée a donc été une année de croissance et de forte dynamique interne. A périmètre constant, la croissance affichée du groupe est de 30,83% par rapport à 1999.

Une telle croissance jointe à une maîtrise de l'évolution des charges d'exploitation, permet au groupe d'enregistrer par rapport à 1999 une progression de 29% de son résultat d'exploitation qui a plus que doublé sur les deux dernières années.

Il s'établit à 138,67 millions de francs (21,14 millions d'euros) et représente 5,9% du chiffre d'affaires.

Ces résultats confirment la politique du groupe : une croissance accompagnée du maintien des marges opérationnelles.

Malgré une sensible augmentation, les charges financières du groupe restent faibles. Le résultat financier s'établit à 0,23% du chiffre d'affaires.

Le résultat net avant Amortissement des Survaleurs s'établit à 79,4 MF (12,1 M€), soit une progression de 29% et un pourcentage par rapport au chiffre d'affaires de 3,4.

Le groupe dégage un résultat net de 70,56 MF (10,76 M€), qui représente 3% du montant du chiffre d'affaires. Ce résultat a été multiplié par deux entre 1998 et 2000.

Bilan

La lecture du bilan en grandes masses laisse apparaître ses deux grandes caractéristiques : stabilité et solidité.

L'actif immobilisé doit principalement son augmentation aux écarts d'acquisitions des opérations de croissance externe.

Les capitaux propres, qui représentent 23% du total du bilan, s'élèvent à 247,8 MF (37,8 M€), soit un tiers de plus que l'année précédente.

Le BFR est stable par rapport à 1999, aux environs de 30 jours du chiffre d'affaires.

L'endettement net à la fin de l'année est de 100 MF (15,25 M€) contre 90 MF (13,7 M€) l'année précédente. 38 MF (5,8 M€) sont à imputer au retraitement des crédits-baux de notre filiale aéroportuaire et 41 MF (6,25 M€) aux emprunts contractés pour financer notre croissance externe.

Notre trésorerie est positive de 3,4 MF (0,5 M€) à la fin de l'année 2000.

L'effet de levier a joué son rôle à plein puisque la rentabilité des capitaux propres est proche de 29%.

La situation financière du groupe est saine :

- La variation de trésorerie d'exploitation positive de 34,6 MF (5,28 M€) confirme la capacité du groupe à mobiliser sa trésorerie lors d'une croissance importante,
- Les investissements d'un montant global de 51,3 MF (7,8 M€) sont constitués principalement des titres de participation des sociétés acquises pour 36 MF (5,5 M€) et des immobilisations corporelles pour 18 MF (2,7 M€),
- Nous avons financé ces investissements en partie sur nos ressources propres et en partie par des emprunts bancaires,
- Notre cash flow proche de l'équilibre traduit un cycle de développement sain et une croissance maîtrisée.

Les comptes sociaux de Groupe CRIT

Société Holding, Groupe CRIT tire l'essentiel de ses revenus de la facturation de ses prestations aux filiales.

Elle enregistre une progression de 28,92% de son chiffre d'affaires qui s'établit à 39,60 MF (6,03M€) contre 30,72 MF (4,68 M€) en 1999.

La réduction des charges d'exploitation, qui s'élèvent à 20,36 MF (3,10 M€) contre 30,30 MF (4,62 M€) en 1999 compte tenu de l'impact de la variation de stock l'an passé d'un montant de 8,37 MF, permet à la Société de dégager un résultat d'exploitation de 19,55 MF (2,98 M€) contre 2,11 MF (0,32 M€) en 1999.

Après prise en compte du résultat financier de 16,05 MF (2,45 M€) contre 12,35 MF (1,88 M€) en 1999, constitué à hauteur de 14,62 MF (2,23 M€) des dividendes reçus des sociétés filiales, et compte tenu du résultat exceptionnel de (0,11) MF, la Société dégage un résultat net de 26,83 MF (4,09 M€) contre 13,05 MF (1,98 M€) en 1999.

LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le Pôle Travail Temporaire

Chiffre d'affaires	2000	1999
(En MF)	1 906,8	1 470,9
(En M€)	290,7	224,2

Le pôle porteur du groupe a enregistré au titre de l'exercice 2000 un chiffre d'affaires de 1 906,8 millions de francs (290,7 millions d'euros), soit une progression de plus de 29,6% par rapport à 1999 conforme aux prévisions annoncées.

A périmètre constant, cette progression s'élève à 28%, ce qui traduit une nouvelle fois la capacité du groupe à surperformer la croissance du marché, estimée pour l'année 2000 à 20,8%.

Au 31 décembre 2000, le réseau compte 133 agences contre 118 l'année précédente.

Outre les effets de ces créations, la productivité des agences a également fortement augmenté.

Le chiffre d'affaires moyen par agence est passé de 14 MF (2,1 M€) en 1999 à 15 MF (2,3 M€).

L'année 2000 consacre également l'entrée dans le pôle de nouvelles structures dont le groupe s'est porté acquéreur : la société MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE et ses filiales (spécialisées dans les métiers du graphisme et des designers web), le fonds de commerce de la Société INTERNATIONAL SERVICE SALON I.S.S. (spécialisée dans les métiers de l'évènementiel et de la restauration), et la société EFFIKA.

Le Pôle Aéroportuaire

Chiffre d'affaires	2000	1999
(En MF)	206,8	94,4
(En M€)	31,5	14,4

Nous vous rappelons que notre groupe s'est porté acquéreur au second semestre 1999 du groupe Europe Handling, spécialisé dans le secteur de l'assistance aéroportuaire.

L'année 2000 consacre le renforcement de ce pôle par l'acquisition de 51% du capital de la société de droit irlandais Cityjet Handling basée à Dublin, et premier prestataire aéroportuaire en Irlande à avoir été homologué dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne.

Au titre de l'exercice, ce pôle génère un chiffre d'affaires de 206,84 MF (31,53 M€), soit 8,77% du volume d'activité consolidé.

Les Autres Activités

Chiffre d'affaires	2000	1999
(En MF)	244,3	220,6
(En M€)	37,2	33,6

Ce pôle, qui génère un chiffre d'affaires de 244,28 MF en progression de 10,71% par rapport à 1999 regroupe les activités suivantes :

- L'engineering et la maintenance industrielle, assurés par les sociétés ECM et MASER,
- La sécurité, assurée par les sociétés CRIT SECURITE et KO PROTECTION,
- Les prestations événementielles, assurées par la société OTESSA dont le groupe s'est porté acquéreur en 1999,
- Le négoce, la construction et les installations électriques, assurés par les sociétés CRIT CENTER, GALITE DIFFUSION et LEBREC,
- La formation professionnelle, assurée par les sociétés RHF et IFMA.

LES PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2001

L'année 2001 sera placée sous le signe du renforcement de notre position sur le Marché Français et par un développement de nos activités à l'international.

Le début d'exercice est ainsi marqué par l'acquisition en avril 2001 de la société de travail temporaire de droit suisse EQUIPE EMPLOIS SERVICES dont le siège social est situé à Lausanne, laquelle a réalisé au 31 décembre 2000 un chiffre d'affaires d'un montant de CHF 17,4 millions que nous espérons porter à CHF 21 millions en 2001. Nous complétons ainsi notre présence en Suisse par 4 nouvelles agences.

Notre groupe s'est également implanté au Canada par la création en avril de la filiale CRIT RESSOURCES HUMAINES INC, basée à Montréal et spécialisée dans le travail temporaire et le placement de personnel. D'ici à la fin de cette année 2001, nous envisageons l'ouverture de cinq agences au Canada.

Notre réseau national s'est également enrichi, au cours des quatre premiers mois de l'exercice, de 14 nouvelles agences, ce qui porte à 147 le nombre total d'agences sur le territoire national (contre 133 au 31 décembre 2000).

Notre objectif est de poursuivre sur un rythme soutenu la création de nouvelles agences pour atteindre avant fin 2002 un réseau de 200 agences.

La prévision de croissance du marché du travail temporaire est estimée à 10% en 2001 compte tenu d'un léger ralentissement de la croissance économique et à l'effet des 35 heures.

Notre politique d'ouverture d'agences devrait nous conduire à surperformer le marché du travail temporaire avec une croissance de 15% pour le pôle travail temporaire.

Nous prévoyons une croissance organique des activités aéroportuaires de 10%. La dérégulation des services aéroportuaires va permettre au groupe d'avoir accès à de nouveaux marchés.

Les activités de maintenance industrielle et d'engineering positionnées dans les secteurs très porteurs de l'automobile et de l'aéronautique, devraient poursuivre leur belle progression avec un chiffre d'affaires en croissance de 30%.

Dans ce contexte, le groupe prévoit de réaliser un chiffre d'affaires consolidé de 2,8 milliards de francs en 2001, soit une croissance de 19%.

L'ÉVOLUTION DU TITRE GROUPE CRIT

Nous vous rappelons que le cours de l'action Groupe CRIT (introduite le 18 mars 1999 à 30 euros), s'élevait au 31 décembre 1999 à 63 euros, traduisant ainsi une progression de 117%.

L'exercice 2000 confirme la forte dynamique du cours : 64,90 euros en janvier et 154,90 euros en décembre, soit une progression de 138,67% avec un cours au plus haut de 166,90 euros.

Dans un souci d'élargissement de l'actionnariat du groupe, et pour permettre une meilleure liquidité du titre, nous vous rappelons également la division du nominal de l'action par 5 décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2001.

Cette division, effective depuis le 12 mars 2001 a donné lieu à l'échange de 5 actions nouvelles contre 1 action ancienne.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31 décembre 2000 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 26 834 472,33 francs que nous vous proposons d'affecter comme suit :

A titre de dividendes : 12 375 000,00 francs
Soit 1,10 francs pour chacune des 11 250 000 actions composant le capital social,
Ouvrant droit à un impôt déjà versé au Trésor de 0,55 francs,
Et à un revenu à déclarer de 1,65 francs.

Le solde, soit : 14 459 472,33 francs
Au poste "autres réserves"

Le dividende sera mis en paiement le 14 septembre 2001.

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été distribué au titre des trois exercices précédents, les sommes suivantes :

Exercices	Nombre d'actions	Brut	Avoir fiscal	Net
1997	2 250 000	3,36 F	1,12 F	2,24 F
1998	2 250 000	4,35 F	1,45 F	2,90 F
1999	2 250 000	6,00 F	2,00 F	4,00 F

PRISES DE PARTICIPATIONS

Nous vous informons des participations nouvelles acquises au cours de l'exercice :

- Prise de participation de 100% dans le capital de la Société MARINE, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 francs (agence de publicité) ;

- Prise de participation de 51% dans le capital de la Société de droit irlandais CITYJET HANDLING.

DÉTENTION DU CAPITAL SOCIAL

En application des dispositions légales, nous vous indiquons que Monsieur Claude GUEDJ détient plus des 2/3 du capital social et des droits de vote aux Assemblées Générales.

Au 31 décembre 2000 notre Société ne détient aucune action d'autocontrôle.

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Nous vous rappelons que le programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale Mixte du 15 septembre 1999 pour une durée de 18 mois est arrivé à expiration le 14 mars 2001.

Nous vous proposons, après avoir pris connaissance de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, de bien vouloir autoriser votre Conseil à opérer en bourse sur les propres actions de la Société selon les modalités prévues par les articles L 225-209 et suivants du Code de commerce pour une nouvelle durée de 18 mois.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration,

Mr Claude GUEDJ
Président



Mme Yvonne GUEDJ
Administrateur



Mme Nathalie JAOUI
Administrateur



Mme Karine GUEDJ
Administrateur



CHAPITRE 7. EVOLUTION DU GROUPE DURANT LE 1^{ER} TRIMESTRE 2001

Chiffre d'affaires	31/03/2001	31/03/2001	31/03/2000	31/03/2000
	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros
Intérim	497 004	75 768	408 594	62 290
Aéroportuaire	58 853	8 972	48 363	7 373
Autres Services	64 758	9 872	50 017	7 625
TOTAL	620 615	94 612	506 974	77 288

Le chiffre d'affaires enregistré au 31 Mars 2001 est de 620 615,4 milliers de francs (94 612,2 milliers d'euros) en progression de 22,4% par rapport au premier trimestre 2000.

Le pôle Travail Temporaire a réalisé un chiffre d'affaires de 497 004,2 milliers de francs (75 767,8 milliers d'euros) soit une progression de plus de 21,6%.

Durant ce trimestre, nous avons ouvert 8 nouvelles agences sur le territoire national.

C'est un bon début d'année pour le groupe qui surperforme une nouvelle fois le marché en progression quant à lui de 13% (source SETT).

Le pôle Multiservices a réalisé un chiffre d'affaires de 123 611,3 milliers de francs (18 844,4 milliers d'euros) en progression de 25,6%. Au sein de ce pôle, le secteur assistance aéroportuaire a enregistré un chiffre d'affaires à 58 853 milliers de francs (8 972,1 milliers d'euros), marquant une croissance de 21,69% par rapport à 2000.

En 2001, la prévision de croissance du marché du travail temporaire est estimée à 10%, due à un ralentissement de la croissance économique et à l'effet des 35 heures.

Notre politique soutenue d'ouverture d'agences devrait nous conduire à une croissance de 15% de notre pôle travail temporaire ;

Pour l'ensemble des activités du groupe, nous prévoyons une croissance de 19%, soit un chiffre d'affaires consolidé de 2,8 milliards de francs pour l'exercice 2001.

CHAPITRE 8. TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2001

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2000, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, se soldant par un bénéfice net comptable de 26 834 472,33 francs.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte que celui-ci ne mentionne l'existence d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2000 s'élevant à 26 834 472,33 francs :

- A titre de dividendes aux actionnaires, 12 375 000,00 francs
soit 1,10 francs pour chacune des 11 250 000 actions composant le capital social,
ouvrant droit à un impôt déjà versé au Trésor de 0,55 francs,
et à un revenu à déclarer de 1,65 francs.

- Le solde, soit 14 459 472,33 francs
au poste «autres réserves»

Le dividende sera mis en paiement le 14 septembre 2001.

L'Assemblée Générale rappelle en outre, conformément à la loi, les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices :

Exercices	Nombre d'actions	Brut	Avoir fiscal	Net
1997	2 250 000	3,36 F	1,12 F	2,24 F
1998	2 250 000	4,35 F	1,45 F	2,90 F
1999	2 250 000	6,00 F	2,00 F	4,00 F

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et connaissance prise de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise ce dernier à opérer en bourse sur ses propres actions, selon les modalités prévues par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, en vue d'assurer :

- 1 - la remise à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- 2 - l'achat et la vente en fonction des situations du marché,
- 3 - la régularisation des cours de la Société par intervention systématique en contre-tendance sur le marché,
- 4 - leur attribution aux salariés de la Société et/ou du groupe ou aux dirigeants par attribution d'options d'achat d'actions et/ou d'offre d'acquisition au titre d'un plan d'actionnariat salarié.

Cette autorisation est conférée pour un nombre maximal d'actions à racheter ne pouvant dépasser 3% du capital de la société, soit un montant maximal de 23,62 millions d'euros (154,97 millions de francs).

Les titres pourront être acquis en une ou plusieurs fois.

L'acquisition, la cession ou le transfert des titres pourront être effectués par tous moyens.

A cet effet, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, pour passer tous ordres de bourse, conduire tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée maximum de 18 mois et remplace l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 septembre 1999.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

TABLE THEMATIQUE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

Sections	Rubriques	Pages
1.1	Nom et fonction du responsable du document	2
1.2	Attestation du responsable	2
1.3	Nom et adresse des contrôleurs légaux	2
1.4	Politique d'information	3
3.1	Renseignements de caractère général concernant la société	4-6
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	7-8
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	8
3.4	Marché des titres de la Société	9
3.5	Dividendes	10
4.1	Présentation de la Société et du groupe	11-38
4.3	Faits exceptionnels et litiges	39
4.4	Effectifs	36
4.5	Politique d'investissement	39
5.1	Comptes consolidés du groupe	42
	Comptes sociaux de la Société	63
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	8 et 45
7.1	Evolution récente	83-89
7.2	Perspectives d'avenir	86

